



**Rapport
budgétaire
BP 2021**

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

**Conseil municipal
du 14 décembre 2020**

SOMMAIRE

1^{ère} partie : Le budget 2021, acte premier du nouveau mandat 2020/2026	p.5
I – La baisse circonstancielle de l'épargne brute	p.8
II – La maîtrise des dépenses de fonctionnement	p.11
III – Un programme d'investissement encore plus soutenu	p.23
IV – Un recours modéré à l'emprunt	p.27
2^{ème} partie : Les recettes de fonctionnement du budget principal	p.28
I – Chapitre 013 – Les atténuations de charges	p.30
II – Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses	p.31
III – Chapitre 73 – Les impôts et taxes	p.35
IV – Chapitre 74 – Les dotations et participations	p.38
V – Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante	p.40
VI – Chapitre 76 – Les produits financiers	p.41
VII – Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	p.42
VIII – Chapitre 78 – Les reprises sur amortissement et provisions	p.42
3^{ème} partie : Les dépenses de fonctionnement du budget principal	p.43
I – Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p.45
II – Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés	p.48
III – Chapitre 014 – Les atténuations de produits	p.49
IV – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	p.50
V – Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.53
VI – Chapitre 66 – Les charges financières	p.53
VII – Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.54
VIII – Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.55

4^{ème} partie : Les recettes d'investissement du budget principal	p.56
I – Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.57
II – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.58
III – Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.58
IV – Chapitre 024 – Les produits de cessions	p.59
V – Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.59
VI – Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.60
5^{ème} partie : Les dépenses d'investissement du budget principal	p.61
I – Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	p.62
II – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.62
III – Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement	p.63
1 – L'éducation	p.65
2 – La sécurité publique	p.68
3 – La politique de la ville et de l'habitat	p.70
4 – Nature en ville et actions en faveur de l'environnement	p.71
5 – L'aménagement urbain	p.79
6 – La politique culturelle	p.83
7 – La politique sportive	p.88
8 – Le patrimoine et le fonctionnement des services publics	p.90
9 – Jeunesse et solidarité	p.96
10 – La Grande Salle Événementielle - ARENA	p.99
11 – Les actions portées par la Communauté urbaine du Grand Reims	p.101

6^{ème} partie : Le budget annexe du restaurant administratif **p.103**

I – Le budget de fonctionnement p.103

II – Le budget d’investissement p.105

7^{ème} partie : Le budget annexe de la ZAC Sernam-Boulingrin **p.107**

I – Le budget de fonctionnement p.107

II – Le budget d’investissement p.108

Annexe 1 – La dette de la Ville de Reims p.111

Annexe 2 – Mutualisation des services p.114

lère partie – Le budget 2021, acte premier du nouveau mandat 2020/2026

Le budget de l'exercice 2021 sera le premier budget voté dans le cadre du nouveau mandat.

S'il représente son premier acte budgétaire, il est, compte tenu du renouvellement de l'Exécutif municipal précédemment en place, le prolongement du mandat qui vient de se terminer.

Aussi, les grands principes budgétaires appliqués au cours des dernières années, qui ont montré toute leur pertinence et produit de solides résultats financiers, ont-ils vocation à être renouvelés.

Ils devront toutefois être appréhendés au regard du nouveau contexte dans lequel évoluera la Ville de Reims pendant les prochaines années, et particulièrement dès 2021.

La stratégie financière mise en place pour la préparation budgétaire de l'exercice 2021 s'inscrit dans la prospective établie, en 2020, pour la période 2020/2025.

Elle identifie les éléments déterminants ci-dessous :

- Une progression des recettes de fonctionnement plus lente que le rythme prévisionnel des dépenses de fonctionnement amenant inexorablement à une diminution, année après année, du niveau d'épargne brute de la collectivité, renforcée par les effets de la crise sanitaire actuellement traversée,
- Un intense programme d'investissements, soutenu par un besoin essentiel d'investissement public au moment où la relance de l'économie locale est impérieuse, se manifestant par la hausse du niveau des dépenses moyennes annuelles comparé à celles du précédent mandat,

- L'impérieuse nécessité de maintenir une situation financière, à la fin de chaque exercice et en tout état de cause à la clôture du dernier exercice du mandat, permettant de limiter la dette de la collectivité, qui repose sur chacun de ses administrés, et laissant toujours la possibilité à la collectivité d'agir dans le futur.

La gestion rigoureuse menée au cours du précédent mandat, au-delà des récompenses et des classements obtenus par la collectivité pour sa gestion budgétaire, a surtout permis d'améliorer nettement sa situation financière, de diminuer le poids de la dette, d'adapter au mieux le rythme de ses dépenses de fonctionnement et donc d'aborder ce nouveau mandat dans les meilleures conditions.

Malheureusement, une partie des résultats obtenus ces dernières années a été, en 2020, et sera, en 2021 et peut-être ultérieurement, annihilée par les impacts budgétaires de la crise sanitaire de la Covid 19.

Au moment où le budget de l'année 2021 est présenté, les effets sur le résultat budgétaire de l'année 2020 commencent à être bien identifiés. Pour l'exercice 2021, il ne peut s'agir, compte tenu des incertitudes sur la durée de la crise et de ses effets potentiels, que d'hypothèses, toutefois à appréhender avec un optimisme raisonné.

Les prévisions budgétaires traduites dans le budget primitif 2021 sont donc la traduction de l'obligation renforcée et imposée à chaque élu délégué et aux services municipaux qui les accompagnent, d'affecter, avec une vigilance accrue, des crédits aux services publics destinés aux Rémois.

Pour ce faire, c'est autant le champ des politiques publiques menées que le calibrage des crédits budgétaires affectés, qui ont été interrogés au cours de la préparation budgétaire.

Néanmoins l'Exécutif municipal poursuivra, comme il s'y est engagé, le renouveau de la Ville de Reims engagé en 2014 et mettra en œuvre le programme pour lequel il a été élu en 2020. Ainsi, comme déjà évoqué dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les priorités du mandat et des premiers crédits inscrits au budget 2021 sont :

- La protection des biens et des personnes,
- L'attractivité et l'emploi, soutenus par nos investissements,
- Une ville plus verte par la poursuite et l'intensification de notre démarche en faveur de la transition écologique, indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique et les différentes formes de pollution, au bénéfice de tous et en particulier du mieux vivre des Rémois,
- Une ville de culture et de sport,
- Une ville solidaire,
- Une ville des proximités où la décision est partagée, dans laquelle les Rémois seront associés aux choix relatifs aux projets d'aménagement et d'envergure.

La première partie de la présente note de synthèse sera consacrée à mettre en perspective les principales hypothèses du budget 2021 en cohérence avec la stratégie financière décrite en préambule. **Les autres parties** seront consacrées à la présentation détaillée de l'ensemble des chapitres budgétaires du BP 2021.

I. La baisse circonstancielle de l'épargne brute

La première analyse du budget 2021 donne les résultats ci-dessous

M€	BP 2020	Projet BP 2021
Total des dépenses réelles de fonctionnement	207,2	208,8
Total des recettes réelles de fonctionnement	245,9	245,9
Epargne brute	38,7	37,1
Remboursement en capital	-33,4	-31,1
Epargne nette	5,3	5,9
Remboursement dette théorique par la CU	+ 3,2	+3,3
Epargne nette retraitée du capital de la dette transféré	8,5	9,2

Si l'épargne brute de la collectivité semble se dégrader, son épargne nette s'améliore notamment grâce à la baisse de l'encours de la dette ces dernières années et par conséquent le montant des annuités d'emprunt à supporter.

Toutefois cette première analyse ne révèle pas l'évolution réelle de la situation financière de la collectivité, deux éléments majeurs venant modifier ses équilibres.

Il s'agit, tout d'abord, et principalement, des effets de la crise sanitaire de la Covid 19 qui frappe actuellement le pays et qui impacte fortement la Ville de Reims et ses habitants. Aussi le budget 2021 intègre une baisse des produits des Droits de Mutation et de Taxe Locale sur la Publicité extérieure (- 0,8 M€). Par ailleurs la collectivité devra supporter des dépenses supplémentaires induites par la crise, que ce soit pour le nettoyage des locaux, l'achat de matériels de protection, de produits d'entretien et de fournitures (+ 0,95 M€).

Au moment de la finalisation du budget primitif, l'impact de la crise sanitaire, en fonctionnement, évalué a minima, est de 1,75 M€, dégradant d'autant l'épargne brute de la collectivité.

L'année 2021 sera également celle de la mise en œuvre de l'engagement pris lors des dernières élections municipales consistant à ne plus plafonner l'octroi de la carte Junior aux collégiens et lycéens rémois à une distance minimale de 4 km entre leur domicile et leur établissement scolaire. Cette perte de recettes pour le délégataire des transports publics sera à compenser par la collectivité. Pour 2021 cette dépense nouvelle est évaluée à 0,5M€ (pour septembre 2021 à décembre 2021) puis à 1,5M€ au maximum en année pleine.

Ce changement majeur du périmètre du champ d'intervention de la collectivité doit être appréhendé dans la comparaison des budgets 2020 et 2021.

A périmètre constant, et hors impact de la crise sanitaire, l'évolution des équilibres budgétaires aurait été la suivante :

<i>M€</i>	BP 2020	BP 2021	Impact sur l'Épargne Brute		BP 2021 à périmètre constant
			crise sanitaire	Junior	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	207,2	208,8	-0,95	-0,5	207,4
Total des recettes réelles de fonctionnement	245,9	245,9	- 0,8		246,7
Épargne brute	38,7	37,1	- 1,75	- 0,5	39,3

Hors impact de la crise sanitaire et déplafonnement de la carte junior, l'épargne brute de la Ville de Reims progresse donc de +0,6M€

Un tel résultat n'est possible que dans la mesure où la préparation du budget 2021 a été menée dans l'objectif de maîtriser fermement les dépenses de fonctionnement.

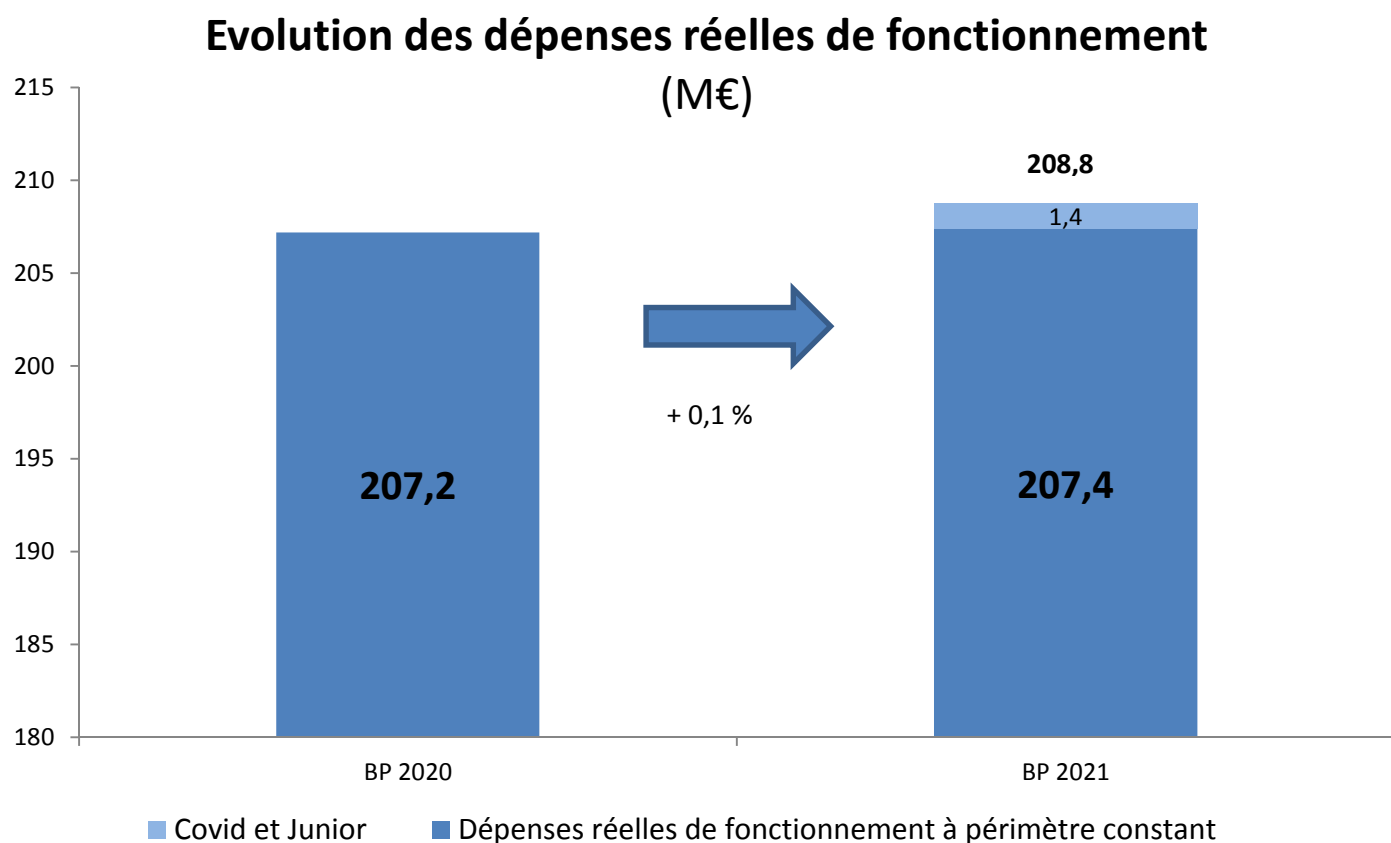
Il est à noter que pour 2021, aucun transfert de compétence avec le Grand Reims n'est prévu, aucun retraitement des données présentées n'est donc nécessaire.

II. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteront, entre le budget 2020 et le budget 2021, de 1,6 M€, soit une hausse de 0,8%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 208,8 M€ au budget 2021, **mais à 207,4M€ à périmètre constant.**



Toutefois, une fois les dépenses liées aux impacts de la crise sanitaire et au déplafonnement des titres Junior retraitées, l'évolution des dépenses de fonctionnement se limite à +0,2M€, soit + 0,1%.

Cette très faible évolution est d'autant plus vertueuse que l'évolution « naturelle » des dépenses de fonctionnement s'évalue à près de + 1%/an, notamment sous l'effet de celle des dépenses de personnel et du Glissement Vieillesse Technicité.

Un tel résultat n'a été possible que grâce à l'engagement des élus et des services municipaux fortement impliqués dans la démarche de maîtrise des dépenses impulsée par l'Exécutif. Il est à noter que pour l'exercice 2021, la collectivité n'est plus liée à l'Etat par un contrat de maîtrise des dépenses publiques, dit « de Cahors ».

Au sein de ces dépenses de fonctionnement, il convient d'en analyser trois pans majeurs :

- Les charges à caractère général, associées aux autres charges de gestion courantes,
- Les dépenses de personnel,
- Les charges financières.

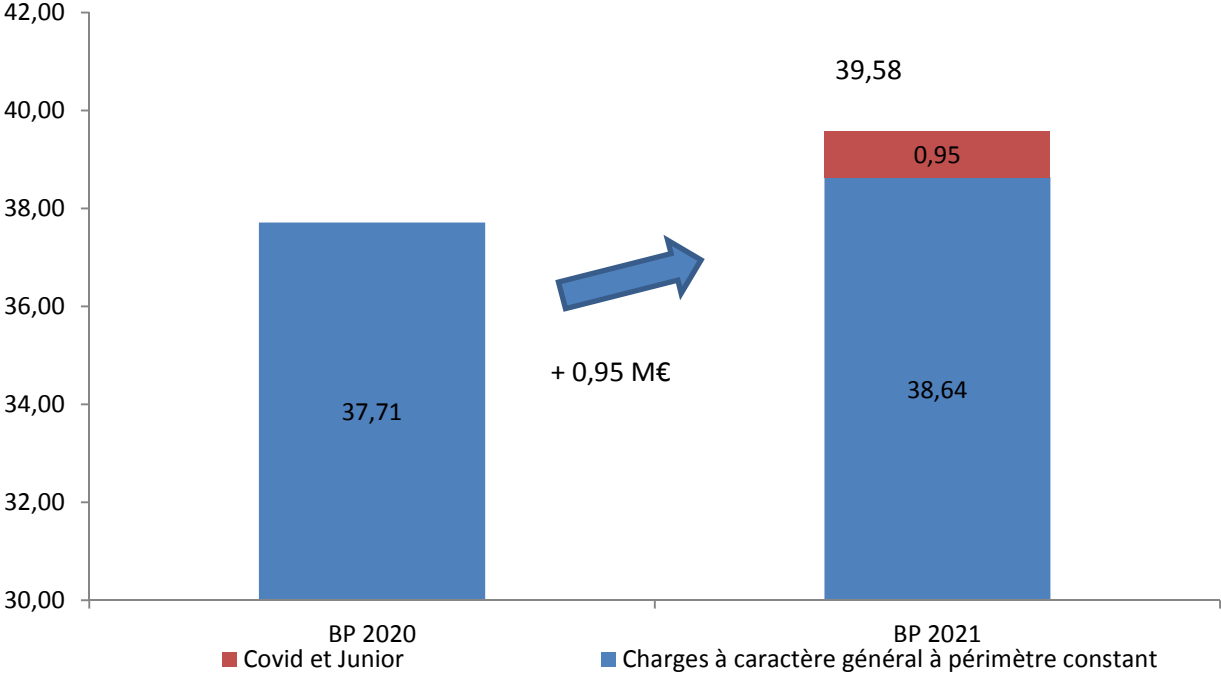
Les charges à caractère général s'élèvent à **39,58 M€ au BP 2021** contre 37,71 M€ au BP 2020. Toutefois, 0,95 M€ seront consacrés aux dépenses liées au Covid, portant la dépense à périmètre constant à 38,63 M€, soit une hausse 0,92 M€ comparativement au budget 2020.

Cette évolution est principalement le fruit de la reprise en régie de certaines opérations jusqu'alors exécutée par des tiers, subventionnés sur le chapitre « autres charges de gestion courantes ».

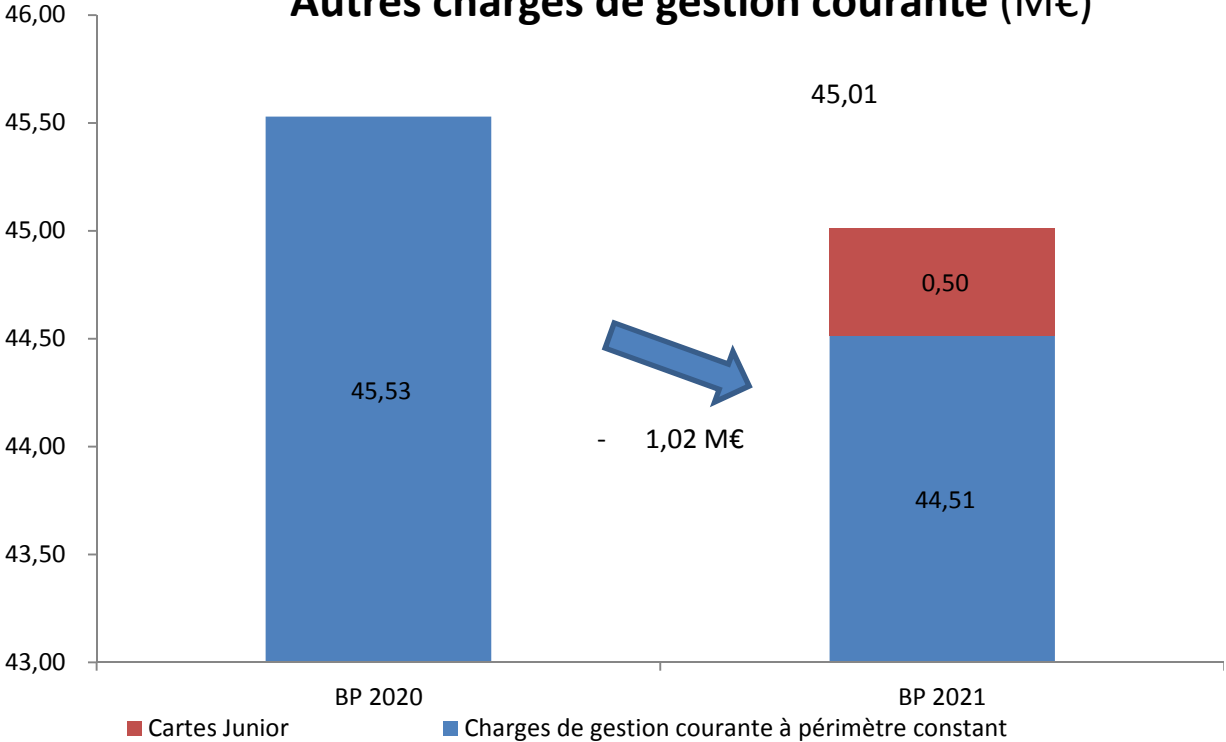
Ansi, pour ces dernières, les crédits s'élèvent à **45,01 M€** au budget 2021 contre 45,53 M€ au budget 2020. Toutefois, en 2021, 0,5M€ ont été inscrits pour le financement du déplafonnement des cartes Junior, plaçant ainsi les crédits inscrits, à périmètre constant à 44,51 M€, soit une baisse de 1,01 M€ par rapport au budget 2020.

La lecture croisée des évolutions de ces deux chapitres budgétaires, à périmètre constant, montre une hausse des charges à caractère général de + 0,92 M€ compensée par une baisse des autres charges de gestion courante de 1,01 M€.

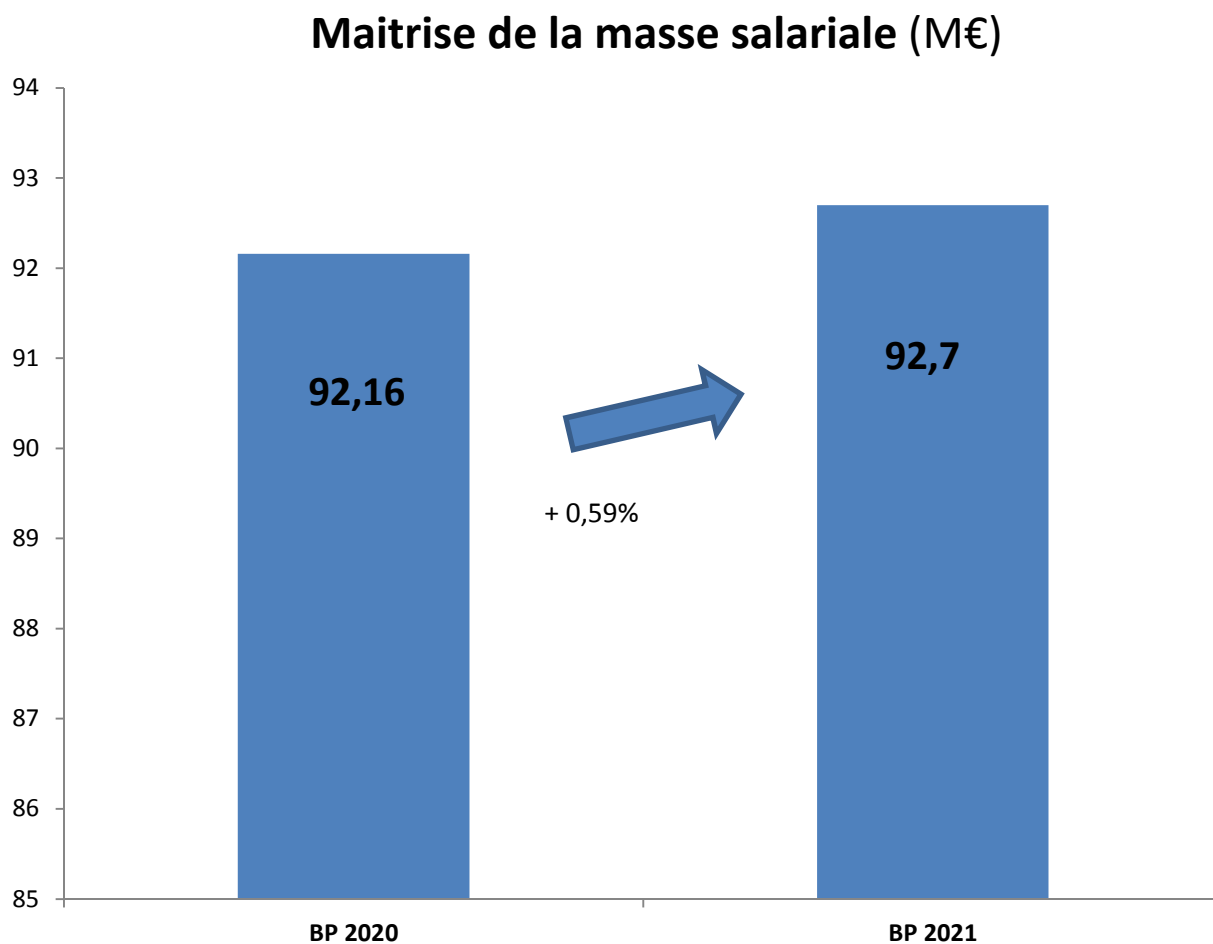
Charges à caractère général (M€)



Autres charges de gestion courante (M€)



Evolution de la masse salariale

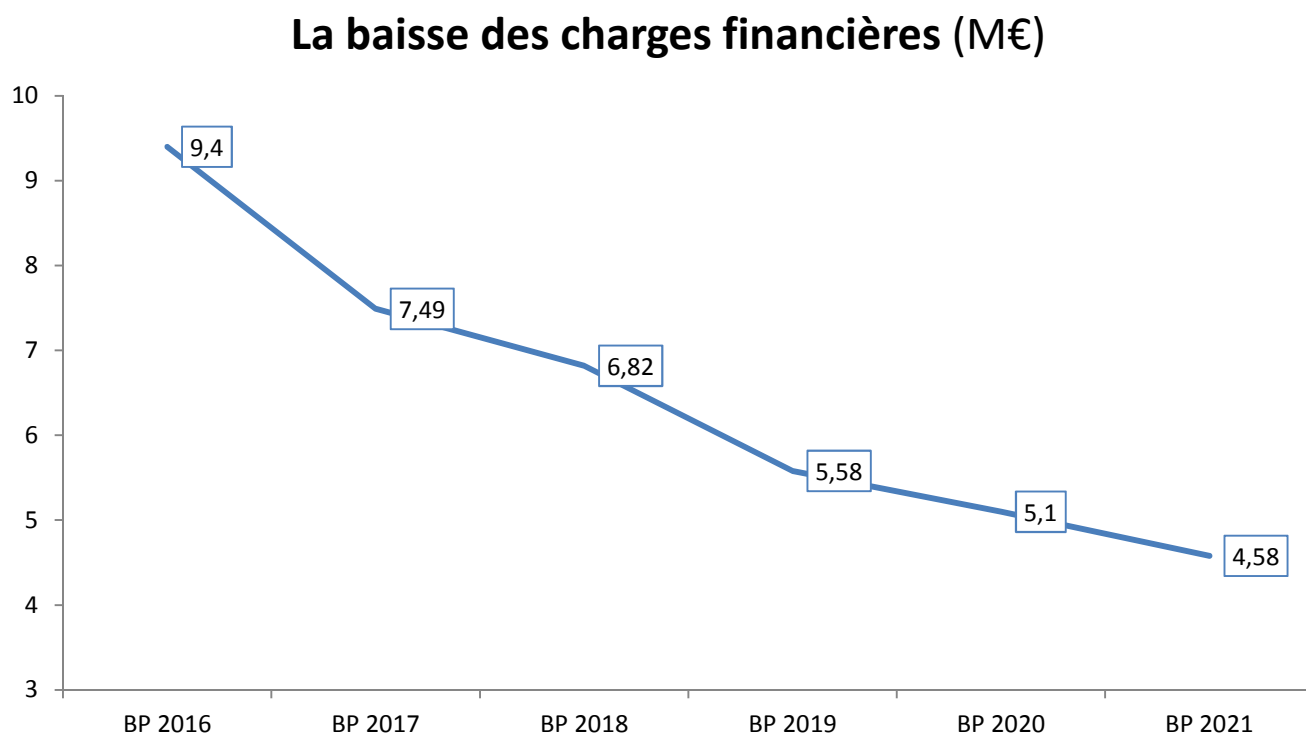


La masse salariale s'élève à 92,70 M€ au BP 2021 contre 92,16 M€ au BP 2020.

Cette évolution limitée de la masse salariale comprend l'impact de l'augmentation des effectifs de la police municipale pour compléter les équipes de nuit, l'augmentation de la part employeur à la mutuelle des agents ainsi que les conséquences de nouveaux dispositifs réglementaires mis en place (indemnité de précarité, indemnité de rupture conventionnelle ou de mobilité durable).

Les frais financiers

Grâce à une situation propice à l'obtention de conditions d'emprunt intéressantes et à la politique de désendettement engagée ces dernières années, les charges financières supportées par la collectivité ont fortement baissé ces dernières années.



Les charges financières s'élèvent à 4,58M€ au BP 2021 contre 5,1 M€ au BP 2020.

La politique de réduction de l'encours de la dette, en plus d'avoir des effets sur les frais financiers de la ville, réduit également le montant des remboursements en capital que la ville opère chaque année et améliore ainsi son autofinancement.

Cette forte maîtrise des dépenses de fonctionnement est d'autant plus indispensable que les recettes réelles de fonctionnement sont stables entre 2020 et 2021, à 245,9 M€.

Les dotations de l'Etat

La baisse continue et sans précédent des dotations de l'Etat constatée entre 2013 et 2017 s'est interrompue depuis 2018.

	2013	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	40,72 M€	28,62 M€	25,94 M€	25,86 M€	25,54 M€	25,22 M€	24,87 M€
Dotation de solidarité urbaine	15,47 M€	22,22 M€	23,97 M€	25,05 M€	25,96 M€	26,91 M€	27,86 M€
Dotation nationale de péréquation	1,02 M€	0,74 M€	0,67 M€	0,70 M€	0,71 M€	0,65 M€	0,65 M€
TOTAL	57,21 M€	51,58 M€	50,58 M€	51,61 M€	52,21 M€	52,78 M€	53,38 M€

Au total, entre 2013 et 2017, la diminution totale des dotations atteint 6,6 M€. En 2020, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation progressent de +1,1%. **En 2021, elles pourraient progresser dans les mêmes proportions, soit + 600 K€.**

Au regard du projet de Loi de Finances pour 2021, **la dotation forfaitaire** devrait s'élever à **24,87 M€**, un montant en baisse de -1,4 % par rapport à 2020.

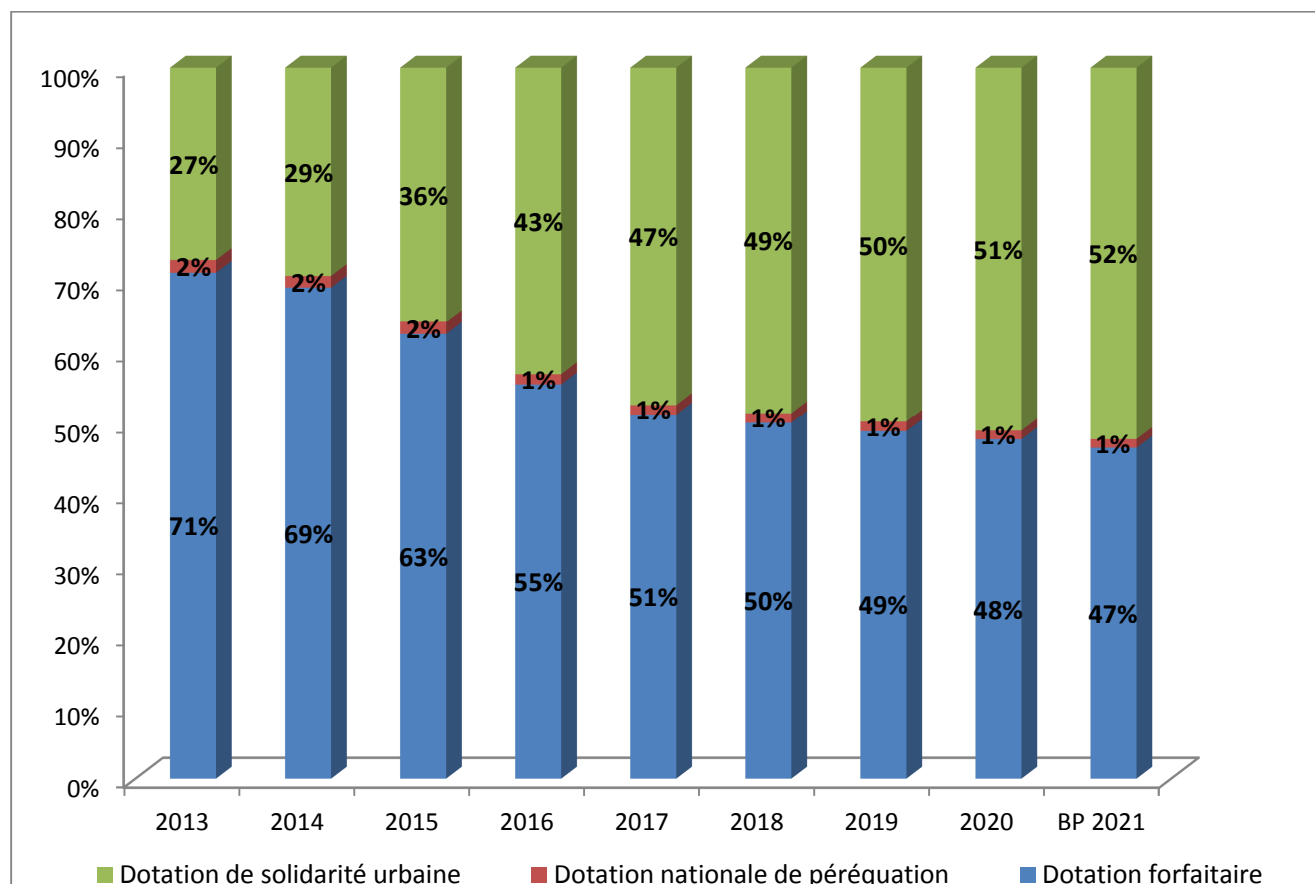
La dotation de solidarité urbaine devrait bénéficier, au niveau national, d'une revalorisation de son enveloppe et atteindre **27,9 M€** pour la Ville de Reims.

La dotation nationale de péréquation s'élèvera en 2021 à **0,65 M€**, soit un montant identique à 2020.

Les compensations fiscales versées à la Ville de Reims, devraient baisser de 3,9 M€ suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et, par voie de conséquence, de l'arrêt du versement de l'allocation de compensation de la Taxe d'Habitation (TH). Cette recette sera désormais intégrée au chapitre des impôts et taxes via le mécanisme du coefficient correcteur. Ce dernier, avec l'affectation aux communes de la part départementale du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, viendront compenser la perte des deux produits supprimés que sont la THRP et l'allocation de compensation de TH.

Au global, la dotation de solidarité urbaine représente une part sans cesse croissante au sein des dotations versées par l'Etat, attestant de l'importance des dépenses en faveur de la cohésion sociale assumées par la Ville de Reims.

Part de chaque dotation dans la somme des dotations versées par l'Etat



La stabilité de la fiscalité sur les ménages

En 2017, la création de la communauté urbaine s'est accompagnée d'un pacte de neutralisation fiscale afin qu'aucune hausse de la pression fiscale ne soit ressentie par les Rémoises et les Rémois. Une baisse des taux municipaux a été votée proportionnellement à l'augmentation des taux intercommunaux et une compensation a été versée par la communauté urbaine sous la forme d'une attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale »

Les taux de neutralité fiscale, adoptés en 2017, dans les conditions décrites ci-dessous, seront repris lors du vote des taux de fiscalité 2021, sans modification.

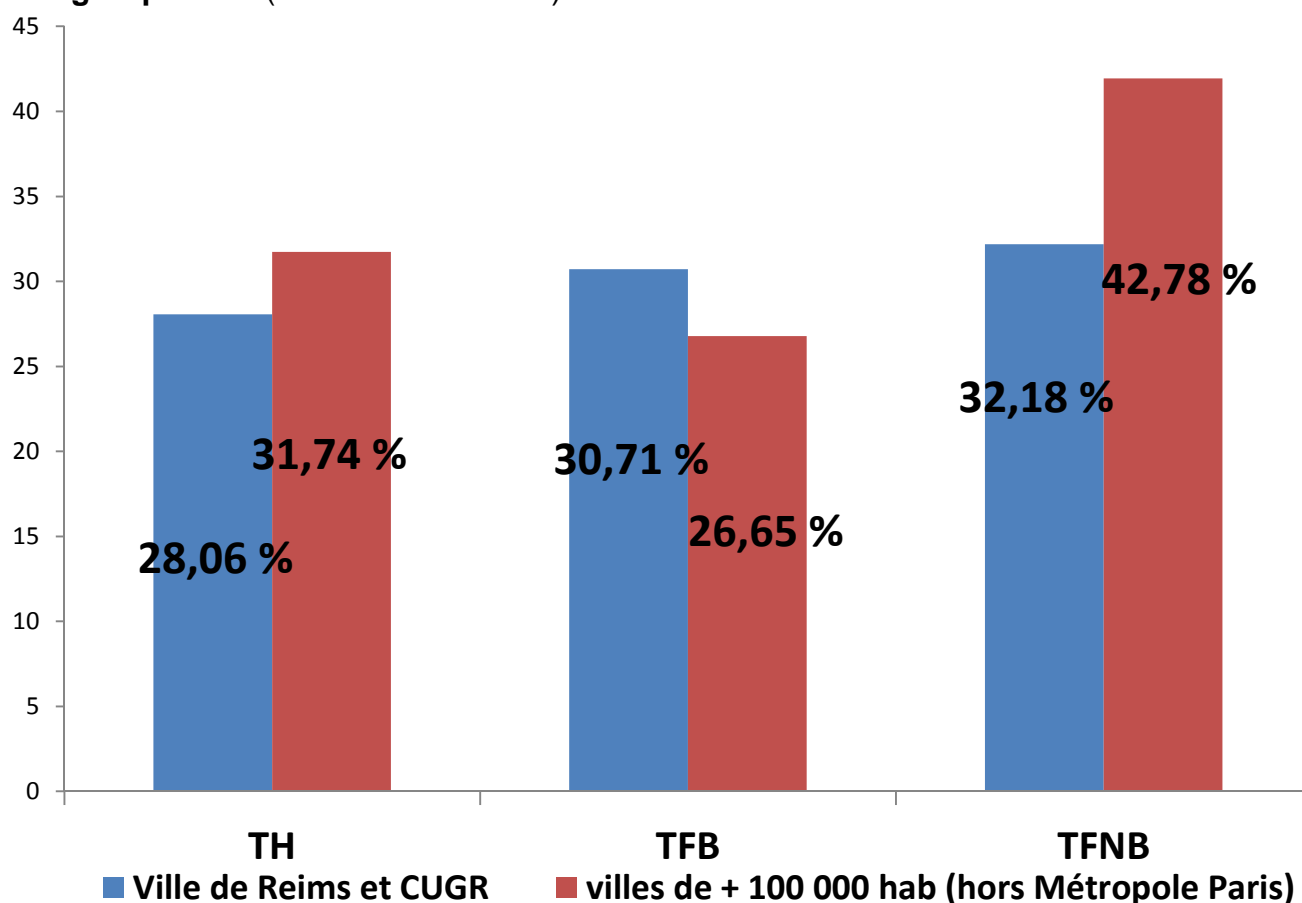
Evolution des taux ménages						
	Ville de Reims		Communauté urbaine du Grand Reims		Total contribuable Ville de Reims	
	<i>2016</i>	<i>Depuis 2017</i>	<i>2016</i>	<i>Depuis 2017</i>	<i>2016</i>	<i>Depuis 2017</i>
TH	<i>20,75</i>	<i>19,19</i>	<i>7,59</i>	<i>8,87</i>	<i>28,34</i>	<i>28,06 *</i>
TFB	<i>30,71</i>	<i>29,26</i>	<i>0</i>	<i>1,45</i>	<i>30,71</i>	<i>30,71</i>
TFNB	<i>30,72</i>	<i>24,1</i>	<i>1,46</i>	<i>8,08</i>	<i>32,18</i>	<i>32,18</i>

* Prise en compte des abattements dans le calcul du taux

Afin de tenir compte du processus de neutralisation fiscale, l'évolution des taux de fiscalité doit être analysée, depuis 2017, au regard de la somme des taux municipaux et intercommunaux.

Ainsi, contrairement à d'autres grandes villes de plus de 100 000 habitants et à leurs groupements qui ont fait le choix d'augmenter leur taux de fiscalité au cours des dernières années, la Ville de Reims n'a pas modifié ses taux de fiscalité pour faire face à la diminution de ses dotations. Au contraire, la Ville de Reims a choisi de mener une action volontariste en faveur de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour maintenir un haut niveau d'investissement.

Taux d'imposition 2020 cumulé des villes de plus de 100 000 habitants et de leur groupement (source cabinet FSL)



Ces données correspondent à la moyenne des 40 plus grandes villes et leurs groupements et intègrent des écarts de taxation assez significatifs.

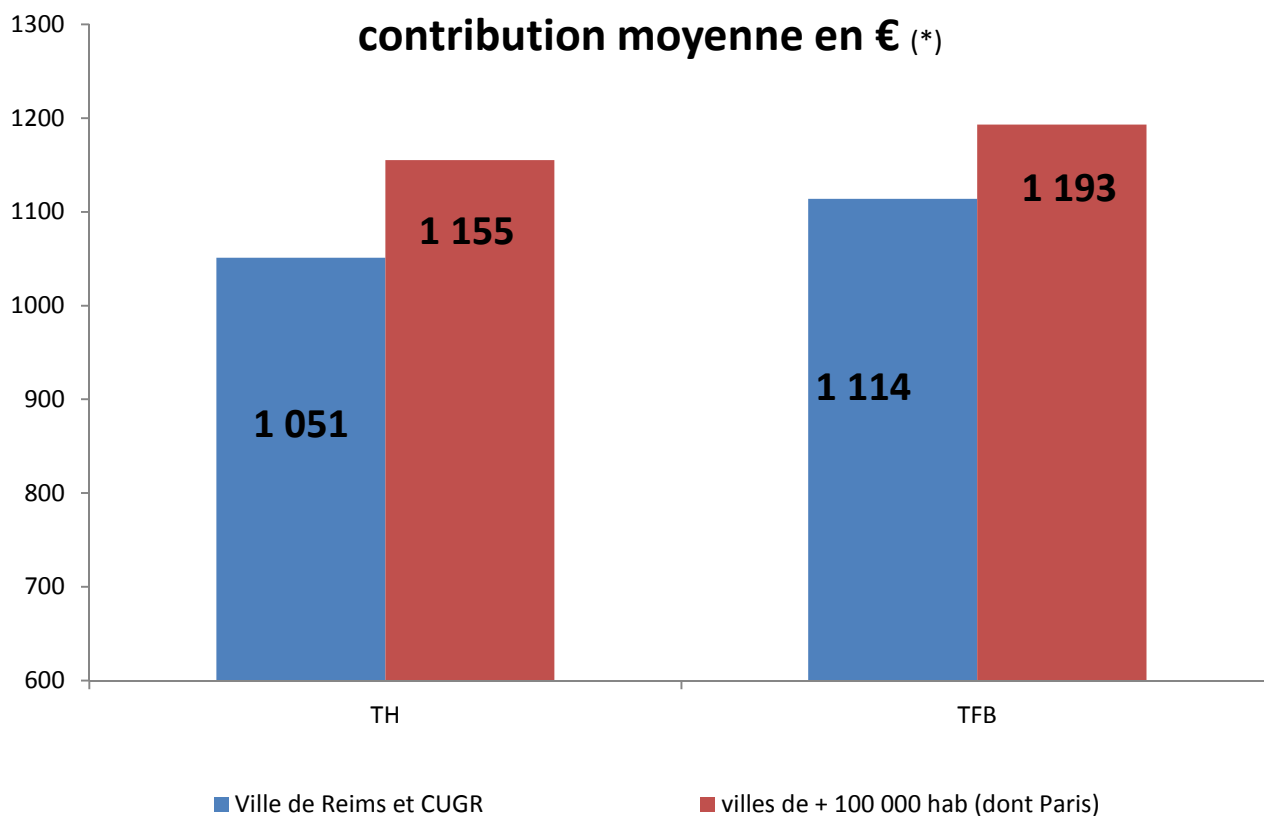
Ainsi par exemple, en ce qui concerne la taxe d'habitation, 31 collectivités ont un taux supérieur à celui de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec parfois des écarts assez importants (45,65% à Lille, 40,25 % à Marseille, 40,10 % à Nîmes).

A noter que suite à la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, les taux de taxe d'habitation ont été gelés par décision de l'Etat depuis 2020, à leurs niveaux de 2019.

Pour 2021, subsistent uniquement la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les locaux à usage autre que l'habitation ainsi que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants dont le produit est calculé sur ces taux.

Au-delà des seuls taux d'imposition, il est important d'analyser le montant en définitive payé par les contribuables pour chaque imposition, qui tient compte de la valeur locative des biens, des abattements mis en place et donc de la composition des ménages de chaque collectivité.

Le tableau ci-dessous indique donc le montant moyen payé par les contribuables (*), toutes collectivités bénéficiaires de l'impôt incluses, y compris la Ville de Paris.



(*) source FSL 2019 – situation d'un couple avec 2 enfants

Globalement les contribuables rémois ont une imposition à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière inférieure à la moyenne des habitants des 41 autres communes (dont Paris) de plus de 100 000 habitants.

Les relations financières avec la Communauté urbaine du Grand Reims

Aucune nouvelle réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) n'a été organisée depuis celle du 10 septembre 2019.

Pour la Ville de Reims, les modifications prises en compte étaient alors :

- Transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims de deux agents au titre de la compétence voirie : - 102 795 €
- Restitution de la compétence fourrière automobile : + 38 501 €
- Transformation de deux parcs en enclos en stationnement de rues : - 69 993 €

Ces ajustements ont porté l'attribution de compensation définitive 2019 versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims à **22 927 140 €**.

Aucun autre transfert de compétence n'a eu lieu en 2020 et aucun n'est prévu à ce stade pour 2021. De ce fait, le montant définitif de l'attribution de compensation pour 2020 et le montant prévisionnel pour 2021 correspondent au montant de 2019

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

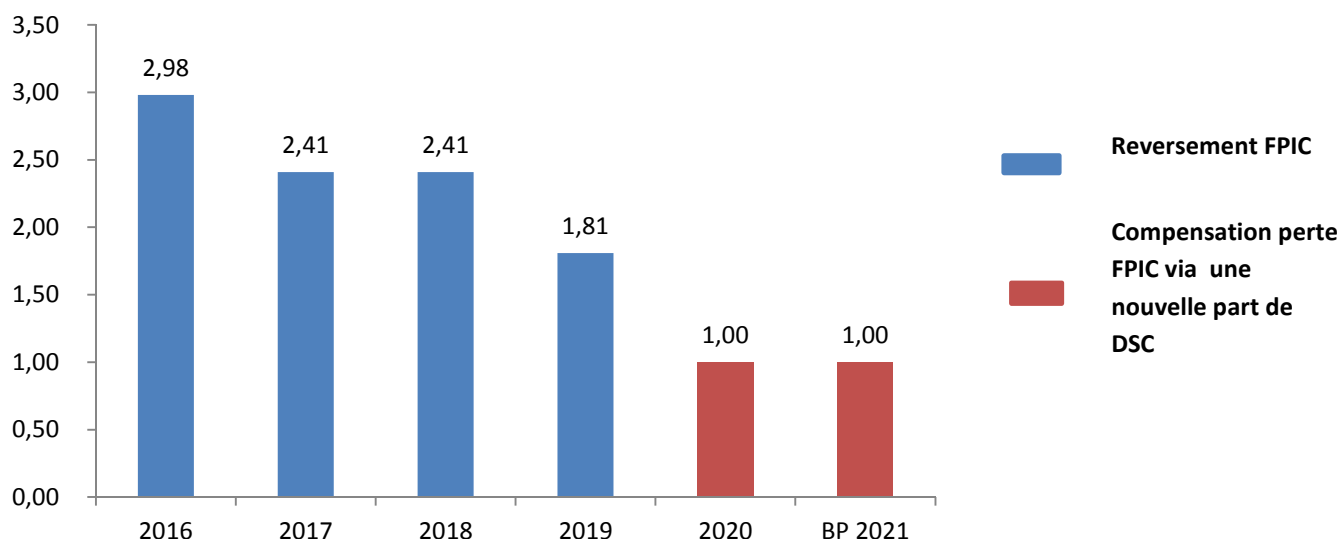
Depuis 2017, le territoire intercommunal n'est plus éligible au reversement du FPIC et a bénéficié, jusqu'en 2020, d'une garantie dégressive, qui s'est traduite, pour la Ville de Reims, par une baisse de ses recettes.

En 2020, par dérogation à la répartition de droit commun, la Communauté urbaine du Grand Reims a voté à l'unanimité une répartition libre dérogatoire du versement et du prélèvement du fonds qui a permis à la communauté urbaine de conserver l'intégralité du versement (1,6 M€), afin de prendre seule à sa charge le prélèvement (0,8 M€).

La perte financière qui en a résulté pour les communes concernées de l'ex Reims Métropole a été compensée par une hausse de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 1,4 M€ dont 1 M€ au profit de la Ville de Reims.

Cette compensation est totale pour les communes de l'ex Reims Métropole, à l'exception de la Ville de Reims pour qui la compensation n'est que partielle. En effet, les montants perçus par la Ville de Reims au titre du FPIC ont été dégressifs depuis 2016 :

Reversement FPIC à la Ville de Reims (M€)



L'attribution supplémentaire en 2020 de 1 M € de DSC s'ajoute au montant de 7,58 M€ versé jusqu'à présent et porte donc le montant total de DSC versée à la Ville de Reims par la communauté urbaine à 8,58 M€.

Ce montant est prévu stable pour 2021.

III. Un programme d'investissement encore plus soutenu

Au cours du mandat précédent, les objectifs que s'était fixé l'Exécutif municipal, au regard de son programme d'investissement étaient de consacrer 70M€ par an aux équipements et travaux destinés aux Rémois et au rayonnement de la Ville de Reims.

Suite au transfert de certaines compétences, au 1^{er} janvier 2017, dont la voirie, 20 M€ étaient pris en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims et **50 M€** sur les différents budgets de la Ville de Reims (principal et annexe Sernam-Boulingrin).

En ce début de nouveau mandat, compte tenu des projets poursuivis et de ceux à lancer, ainsi que des capacités financières de la collectivité, le nouvel Exécutif municipal se fixe l'objectif de réaliser, sur les seuls budgets de la ville, en moyenne, **59 M€/an** d'investissement, soit **9M€** de plus qu'auparavant, représentant une hausse de + 18%.

Le budget 2021 prévoit donc une inscription de 61,5 M€.

En Euros	BP 2020 (**)	BP 2021(**)
Dépenses d'équipement	57,8	61,5

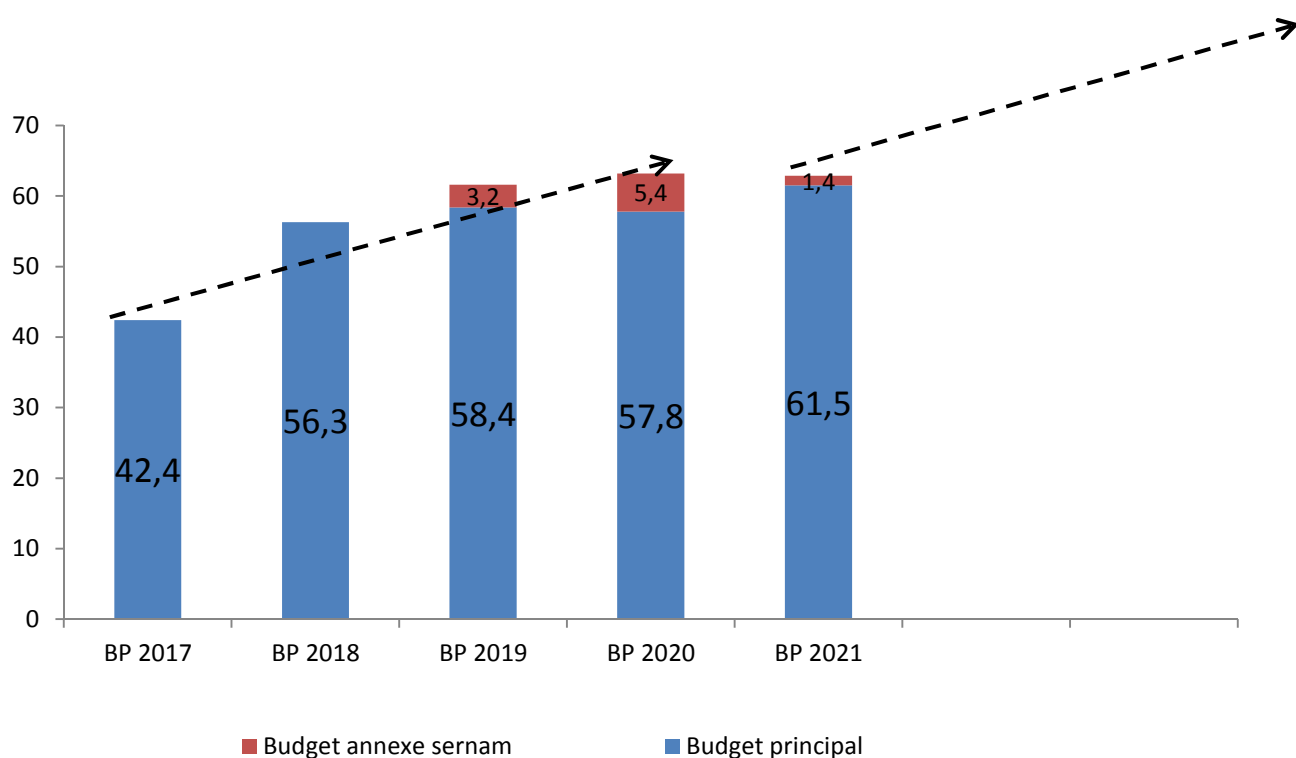
(**) hors avances forfaitaires (0,8 M€) et échanges fonciers (1 M€)

L'objectif d'atteindre 59M€, en exécution, pourra être atteint dans la mesure où les taux de réalisation, ont été, ces dernières années, particulièrement élevés et devraient, dans l'hypothèse où la crise sanitaire ne perturbe pas profondément ces prévisions, l'être à nouveau. Cette inscription budgétaire correspond au plan d'investissement de la collectivité traduit dans la prospective financière 2020/2025, qui, comme il est traditionnellement constaté, compte tenu des délais d'études et de mise en œuvre des projets, prévoit un niveau d'investissement plus faible en début de mandat et plus intense en sa fin.

En d'autres termes, les inscriptions budgétaires du budget 2021, à 61,5M€, ne permettront peut-être pas une réalisation de 59 M€ constatée au compte administratif 2021 mais bien une réalisation moyenne de 59M€ par an au cours du mandat.

En prenant en compte le montant des investissements prévus au budget annexe Sernam-Boulingrin (1,38 M€) ce sont près de 63 M€ de crédits qui seront inscrits dans les budgets 2021 de la Ville de Reims.

Evolution des crédits d'investissement (M€)



Si l'on voit la progression constante des dépenses d'investissement depuis 2017 (date de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims), on constate que les crédits inscrits au Budget 2021 sont proches de ceux fixés pour la dernière année du mandat précédent et laissent augurer d'une hausse des dépenses sur le prochain mandat.

Le budget primitif 2021 procédera, par ailleurs, à l'actualisation des autorisations de programmes nécessaires à l'avancement des projets en cours.

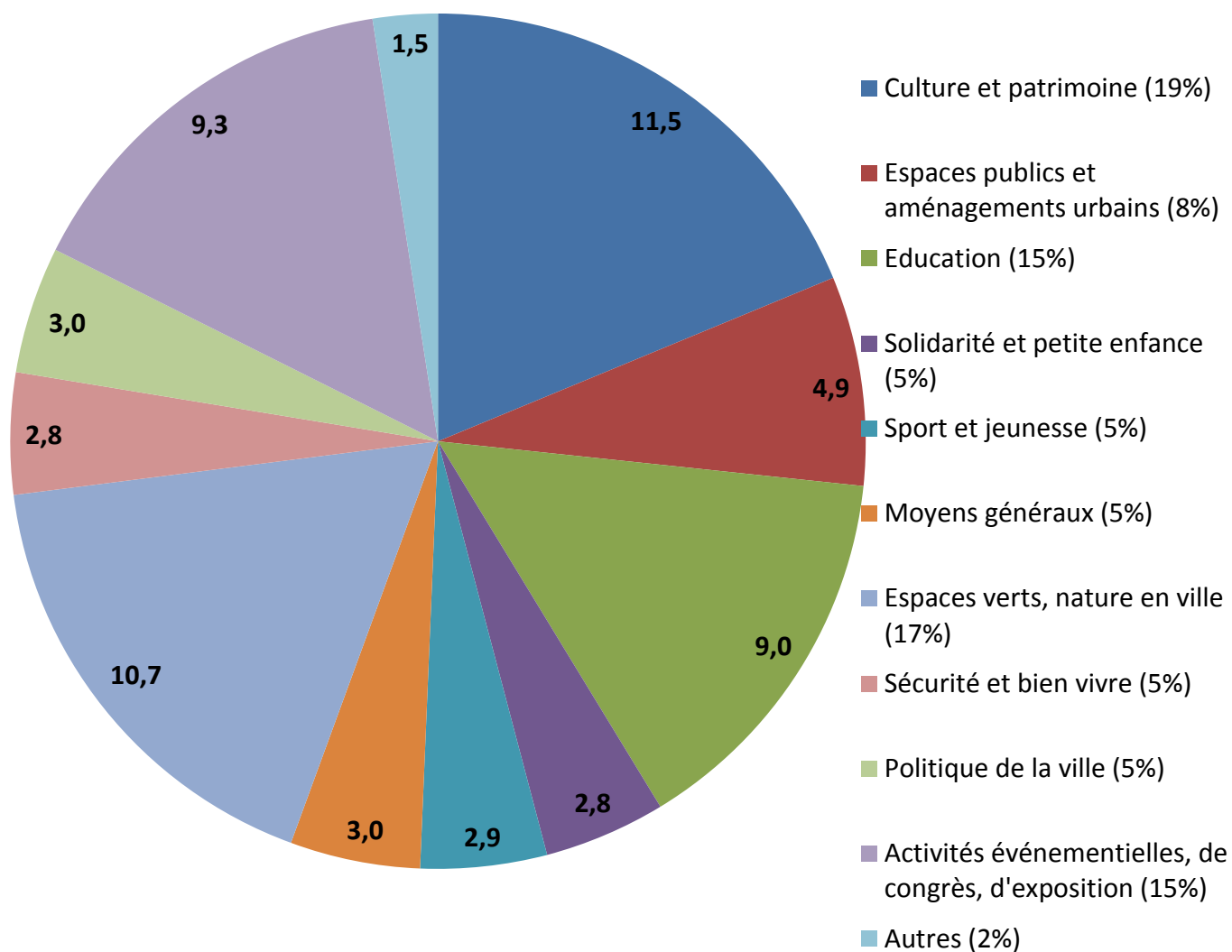
Les crédits inscrits au budget 2021 permettront de finaliser ou poursuivre des projets majeurs proposés aux Rémois, dont :

	CP 2021
- les Promenades :	7,2M€
- l'équipement numérique des écoles	1,1 M€
- la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts :	3,0 M€
- la maison de quartier Croix Rouge/Pays de France :	1,1 M€
- la rénovation énergétique des bâtiments :	1,0 M€
- le Programme de Rénovation Urbaine	2,9 M€
- l'accessibilité des immeubles :	2,0 M€
- la reconstruction de l'école maternelle Mougne Tixier	2,5 M€
- la réhabilitation de l'Hôtel de Ville	2,0 M€

De nouvelles autorisations de programme seront ouvertes pour engager de nouveaux projets, dont

	Total AP
- Complexe sportif François Legros :	12,0 M€
- Maison de quartier Les Châtillons	7,2 M€
- Infrastructures techniques du réseau informatique :	2,15 M€
- Berges du canal - études	1,26 M€
- Poste de garde et accès Police Municipale	0,5 M€

Par grands secteurs de politiques publiques, les dépenses d'équipement de la ville au budget principal 2021 se répartissent de la manière suivante (M€) :



IV. Un recours modéré à l'emprunt

L'évolution de la dette de la Ville de Reims, au 1^{er} janvier 2021, est estimée comme suit :

M€	Encours de dette au 01/01/2020	Encours de dette estimé au 01/01/2021
Budget Principal	253,49	240,78
<i>Dette théorique transférée à la communauté urbaine</i>	- 21,97	-18,76
BUDGET GLOBAL- Encours net hors dette théorique	231,52	222,02

Pour mémoire, dans le cadre des transferts de compétences à la communauté urbaine, un encours théorique de 31 M€ a été transféré. En effet, la ville contractualise des emprunts globalisés. Il n'était donc pas possible d'identifier des contrats de prêts au titre de la voirie ou des aires d'accueil des gens du voyage. Cet encours, porté par la communauté urbaine, diminue chaque année au rythme des remboursements opérés en faveur de la ville.

Au cours de l'exercice 2020, l'encours de la dette aura de nouveau baissé de 9,5M€. Cette baisse vient s'ajouter à la baisse de 52 M€ constatée au cours des autres années du précédent mandat.

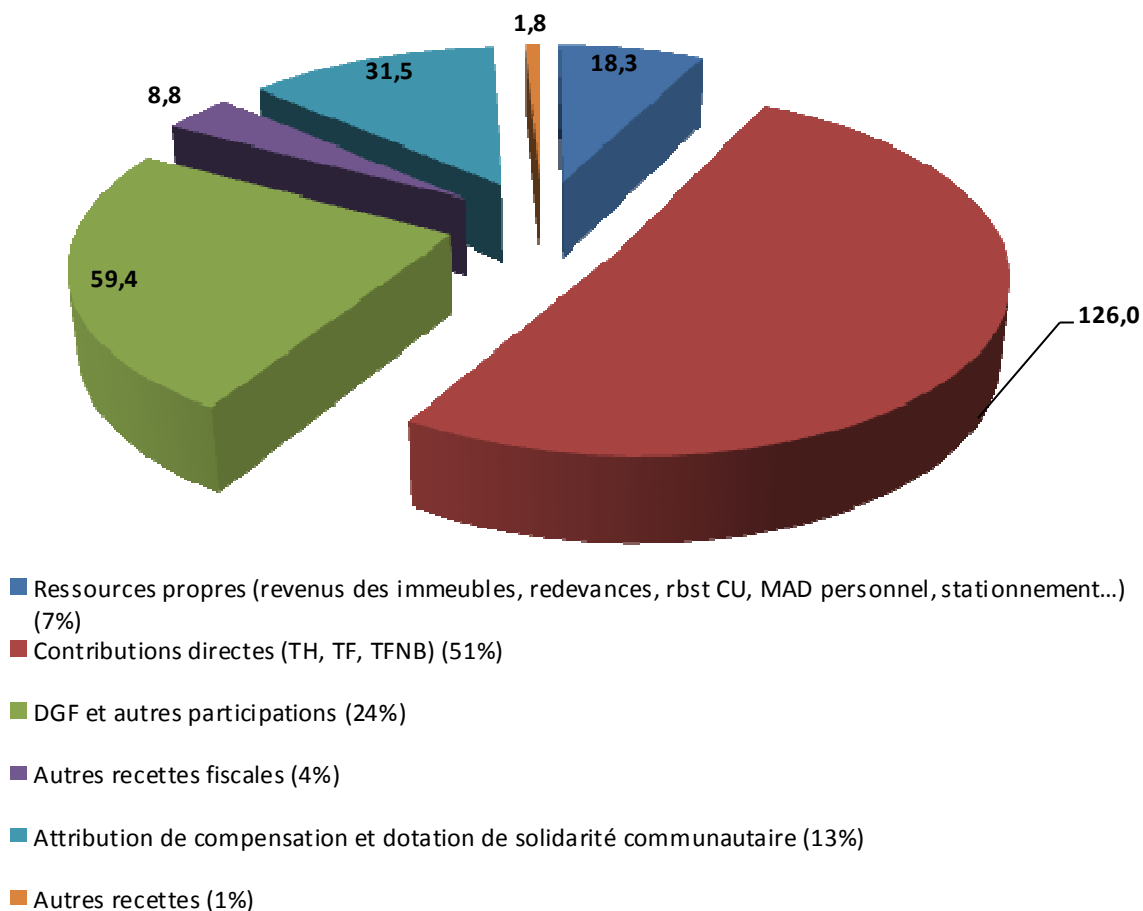
Pour les années à venir, compte tenu de l'évolution de l'épargne brute, notamment impactée par la crise sanitaire, et du programme d'investissement toujours plus soutenu, la capacité de la Ville de Reims à se désendetter diminuera. Les objectifs fixés ciblent, pour l'issue du nouveau mandat, un encours de dette stabilisé et une capacité de désendettement toujours proche de 6 années.

IIème partie – Les recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	879 616	905 000
70 – Produits des services	14 446 478	14 540 695
73 – Impôts et Taxes	162 424 340	166 376 740
74 – Dotations et Participations	62 748 151	59 425 358
75 – Autres Produits de gestion courante	3 881 966	3 789 881
Total recettes de gestion courante	244 380 551	245 037 674
76 – Produits financiers	652 220	540 620
77 – Produits exceptionnels	351 000	312 000
78 – Reprises sur amortissements et provisions	507 083	0
Total recettes réelles de fonctionnement	245 890 854	245 890 294
042 - Transferts entre sections	633 000	2 084 000
Total des recettes d'ordre	633 000	2 084 000
Total recettes de fonctionnement	246 523 854	247 974 294

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2021 à 245,89 M€. Elles sont stables par rapport au BP 2020.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2021 (M€)



Les recettes fiscales représentent 55 % des recettes réelles de fonctionnement et les taxes ménages **un peu plus de 51% avec 126 M€.**

Les dotations de l'Etat et autres participations constituent la deuxième catégorie de recettes avec 24 % des recettes de fonctionnement pour près de 59,5 M€ au BP 2021.

La troisième grande catégorie de recettes provient de la Communauté urbaine du Grand Reims (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), elle représente 13% des recettes réelles de fonctionnement et un montant de 31,5 M€.

I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuations de charges, dont :	879 616	905 000
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>245 000</i>	<i>245 000</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>634 616</i>	<i>660 000</i>

Les inscriptions relatives aux atténuations de charges s'élèvent à 905 K€, et concernent principalement la part salariale des titres restaurants qui augmente de 4% par rapport au BP 2020 en raison de l'augmentation du nombre de titres distribués.

II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 – Produits des services, dont :	14 446 478	14 540 695
<i>Concessions dans les cimetières</i>	410 000	410 000
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	528 000	458 000
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	99 329	77 447
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	480 000	475 000
<i>Redevances de stationnement</i>	4 600 000	4 900 000
<i>Forfait Post stationnement</i>	210 000	180 000
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	311 851	255 000
<i>Redevances à caractère sportif</i>	265 000	265 000
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	539 000	499 000
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	350 000	400 000
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	2 047 127	1 969 034
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	582 990	535 900
<i>Remboursement de frais de personnel par communauté urbaine – Mutualisation des services</i>	3 042 090	3 088 634
<i>Remboursement de frais de structure par communauté urbaine – Mutualisation des services</i>	319 717	311 221
<i>Remboursement de frais par la communauté urbaine – Bâtiments</i>	134 000	129 165
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	288 897	344 754

Les produits des services s'élèvent à **14,5 M€ au BP 2021**.

Au BP 2021, les différentes variations par poste de recettes sont les suivantes :

La stabilité des concessions dans les cimetières (410 K€).

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique (échafaudages, droits de place, occupations diverses, enseignes...) sont en baisse de 13%, soit 70 K€. Il s'agit de l'effet du décalage dans la perception des recettes en 2021 des mesures liées à la crise sanitaire en 2020.

Suite à la nouvelle instruction comptable M14 du 18 décembre 2017, les recettes liées au FPS et les reversements à l'EPCI sont gérés, par le Trésorier, en dehors du budget. Elles n'apparaissent donc plus dans les prévisions budgétaires de la Ville de Reims. Le trésorier encaisse et assure le reversement directement en faveur de la communauté urbaine sans que ces mouvements soient retracés dans le budget de la ville.

Les redevances de stationnement et le forfait post stationnement (+270 K€)

Elles comprennent d'une part les recettes liées au stationnement sur la voie publique, qui sont évaluées à 4,9 M€ en 2021, soit une hausse de 300 K€ par rapport à 2020 qui s'explique par la transformation de parcs en enclos en stationnement de voirie.

Elles recouvrent d'autre part, les recettes conservées par la ville au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, destinataire de cette recette (180 K€).

Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de près de 22 K€ (-22%) en 2021 notamment en raison de la perte de recettes estimée pour les locations de distributeurs automatiques liée à la fermeture de certains établissements et au renouvellement du marché qui entraîne une incertitude sur le taux de la redevance.

Cela comprend également la baisse de 10 K€ liée à la suppression du kiosque sur les Promenades.

Les autres droits de stationnement et de location baissent légèrement de 5 K€. Cela recouvre en fait une baisse des prévisions des droits de place concernant les foires et fêtes de quartier qui est presque entièrement compensée par l'augmentation des droits pour la neutralisation de stationnement.

Les redevances et droits des services à caractère culturel baissent de plus de 18% (-57 K€). Cette diminution s'explique essentiellement par la mise en place de la gratuité des droits d'inscription dans les bibliothèques et médiathèques estimée à 50 K€.

Les redevances à caractère sportif sont stables à 265 K€.

Les redevances à caractère de loisirs baissent de 40 K€. La légère baisse de fréquentation des centres de loisirs ainsi que l'anticipation d'une diminution (voire une annulation) d'une partie du programme des séjours en 2021 expliquent cette évolution.

En ce qui concerne la mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des écoles, les recettes s'élèvent à près de 2 M€. Elles diminuent de 78 K€ en raison de la baisse de la mise à disposition des agents municipaux auprès de la REMS.

Le montant de la mise à disposition de service avec le CCAS est de 19 K€ au titre du remboursement de la masse salariale. Elle est stable par rapport au BP 2020.

Les prises à disposition de personnel facturées aux tiers diminuent également de 47 K€. Cette évolution s'explique par une baisse de la mise à disposition de personnel auprès de l'ESAD de près de 70 K€, en partie compensée par l'augmentation de la mise à disposition auprès du Comité d'Action Sociale.

Au titre des remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims, le budget 2021 de la Ville de Reims prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services de la manière suivante :

- En recettes :
 - La ville perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Communauté urbaine du Grand Reims pour 3,4 M€ (3,1 M€ au titre des charges de personnel, 311 K€ relatifs aux frais de structure),

- En dépenses :
 - La ville rembourse à la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent en 2021 à 20,1 M€ pour des agents intercommunaux mis à disposition de la ville et 3,6 M€ au titre des frais de structure.

Pour assurer une complète lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe a été intégrée au présent rapport depuis le budget 2016. Elle est donc actualisée au titre de 2021.

Les remboursements de frais par d'autres redevables s'élèvent à 345 K€. L'augmentation de ces recettes provient du remboursement de fluides par le Centre de Recherches en Environnement et Agronomie (CREA) pour 60 K€.

III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
73 – Impôts et Taxes, dont :	162 424 340	166 376 740
<i>Contributions directes</i>	121 691 000	126 023 000
<i>Attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	8 580 000	8 580 000
<i>FPIC</i>	0	0
<i>Droits de mutation</i>	5 600 000	5 095 000
<i>Taxe sur l'électricité</i>	2 800 000	3 000 000
<i>Taxe sur les spectacles</i>	1 000	1 000
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	700 000	600 000

Le produit des impôts et taxes s'élève à 166,4 M€ soit + 4,3 M€.

En matière de contributions directes, en l'absence d'augmentation des taux, l'évolution du produit s'explique par :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixée par l'article 1518 bis du Code Général des Impôts et basée sur l'inflation annuelle (variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé - IPCH) de novembre N-2 à novembre N-1.
- une estimation d'évolution physique des bases (nouvelles constructions...). Pour l'exercice 2021, aucune évolution physique n'est anticipée, exceptée une baisse des bases de la Taxe sur le Foncier Non Bâti de -1,6 %, pour un produit en baisse de 3 K€.

Suite à la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), cette dernière est compensée aux communes par l'affectation de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et complétée, pour les communes sous-compensées, par l'application d'un coefficient correcteur supérieur à 1.

Le calcul de ce dernier intègre, en plus du produit de THRP perçu en 2020, le produit de l'allocation de compensation de la Taxe d'Habitation 2020, qui est également supprimée en 2021 et qui était jusqu'alors comptabilisée au chapitre 14 (Dotations et participations) pour un montant de 3,9 M€. Ce montant est donc désormais intégré dans celui des contributions directes via l'application du « CoCo ».

Ainsi, la hausse de 4,3 M € des contributions directes en 2021 s'explique de la manière suivante :

- + 0,4 M€ via la revalorisation forfaitaire des bases estimée à ce stade à +0.4 %.
- + 3,9 M€ via l'intégration dans le calcul du coefficient correcteur du produit de l'allocation de compensation de la Taxe d'Habitation.

Concernant l'attribution de compensation, qui sera versée par la Communauté urbaine du Grand Reims, elle est évaluée à près de 23 M€, stable par rapport à 2020, en l'absence de transfert de compétences prévu en 2021.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), qui sera versée par la Communauté urbaine du Grand Reims, s'élève au titre du BP 2021 à 8,6 M€, stable par rapport à 2020.

Le produit de la taxe sur l'électricité progresse légèrement, pour atteindre 3 M€.

La recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure baisse quant à elle de 100 K€. Elle s'élève à 600 K€ au BP 2021 contre 700 K€ au BP 2020 (impact de la crise sanitaire).

Les droits de mutation sont estimés à 5,1 M€ soit une baisse de 500 K€. Cette évaluation est basée sur une estimation prudente de l'évolution du marché immobilier, qui sera très dépendant de l'évolution de la crise sanitaire et de l'activité économique (voir détail ci-après).

Droits de Mutation perçus en euros	Montant	Evolution
CA 2012	5 444 922	-3,60%
CA 2013	4 152 319	-23,74%
CA 2014	3 882 106	-6,51%
CA 2015	4 758 305	22,57%
CA 2016	5 537 507	16,38%
CA 2017	5 622 624	1,54%
CA 2018	6 605 503	17,48%
CA 2019	6 195 246	-6,21%

CA 2020 Prévisionnel	5 700 000	-7,99%
-------------------------	-----------	--------

BP 2021	5 095 000	-17,76%
---------	-----------	---------

IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
74 – Les dotations et participations, dont :	62 748 151	59 425 358
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 222 000	24 867 000
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	26 902 000	27 858 000
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	708 000	654 000
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 153 292	2 371 750
<i>Compensations fiscales</i>	4 978 731	1 069 280
<i>Autres dotations de l'Etat</i>	1 615 623	1 375 085
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	1 168 505	1 230 243

La diminution continue des dotations de l'Etat constatées depuis 2013 sous l'effet de la contribution au redressement des finances publiques, s'est interrompue depuis 2018.

En 2021, la dotation globale de fonctionnement (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation) pourrait augmenter de +1,1% par rapport au produit perçu en 2020 (+ 1 % par rapport au BP 2020)

Globalement, les dotations et participations s'élèvent à 59,43 M€ :

- la dotation forfaitaire intègre une baisse de 348 K€ par rapport au produit réellement perçu en 2020 pour atteindre un montant prévisionnel de 24,87 M€,
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 3,5 % en 2021 après 3,6% en 2020 et 2019, sous réserve du vote définitif de la Loi de Finances pour 2021,
- la dotation nationale de péréquation pourrait s'élever à 654 K€, au même montant qu'en 2020,

- la dotation générale de décentralisation progresse de 200 K€,
- les allocations compensatrices évoluent de la manière suivante :
 - l'allocation de compensation d'exonération de la taxe d'habitation est supprimée sous l'effet de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales : 3,9 M€ en baisse au chapitre des dotations mais que l'on retrouve dans la hausse des contributions directes au chapitre des impôts et taxes (cf point III)
 - les autres allocations de compensations fiscales, incluses dans l'enveloppe normée, sont stables par rapport au montant perçu en 2020, à hauteur de 1,07 M€.

Outre les évolutions des dotations de l'Etat aux collectivités citées ci-dessus, d'autres dotations et participations de l'Etat ont vocation à accompagner des projets précis pour un montant de 1,4 M€. La subvention de l'Etat prévue dans le cadre du PNRU baisse notamment de 125 K€ en 2021, pour atteindre 200 K€ et on note également une perte de 20 K€ au titre de la participation de l'Etat à l'organisation des élections.

La fin du Dispositif d'Educatif Musicale Orchestrale (DEMOS) remplacé par la Passerelle EAC (Education Artistique et Culturelle) entraîne également une baisse de 87 K€ de la participation de l'Etat en 2021.

Par ailleurs, cette ligne recouvre l'inscription d'une recette de FCTVA en section de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments notamment. Elle est évaluée à 150 K€ au regard du montant perçu en 2019 et des dépenses de fonctionnement éligibles de l'exercice 2020.

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes augmentent de près de 62 K€.

Cette évolution recouvre divers éléments :

- + 5K€ de subvention de la Région pour l'organisation du Festival Outdoor,
- la fin de la subvention régionale de 20 K€ suite à l'arrêt du dispositif DEMOS ;
- une augmentation du volet Enfance du contrat Enfance Jeunesse de 150 K€ ;

- une baisse de 80 K€ correspondant au reliquat des subventions octroyées par les sociétés bénéficiaires de prêts d'œuvres dans le cadre de l'exposition itinérante au Japon. La convention prend fin en 2021.

V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
75 – Les autres produits de gestion courante, dont :	3 881 966	3 789 881
<i>Revenus des immeubles</i>	3 066 136	2 958 798
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	815 830	831 083

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 3,8 M€, soit une baisse de 92 K€ (-2,4%) par rapport au BP 2020. Cette diminution s'explique par une baisse prévue des revenus des immeubles (-107 K€), en raison de diverses cessions.

Cette diminution est légèrement compensée par une augmentation des redevances versées par les fermiers et concessionnaires de 15 K€, qui correspond à une redevance supplémentaire dans le cadre de la DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions et plus précisément du Parc des Expositions.

VI. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
76 – Les produits financiers, dont :	652 220	540 620
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés</i>	642 200	537 600
<i>Autres produits financiers</i>	10 020	3 020

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la ville sur les dons et legs et dividendes. L'écart de 7 000 € provient des dividendes de Reims Evénements prévus au budget 2020, non budgétisés en 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville perçoit également le remboursement par la communauté urbaine de la charge d'intérêt liée au transfert d'emprunts théoriques. On rappellera en effet que la Ville de Reims n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les terrains d'accueil des gens du voyage. Aussi, elle n'a pu transférer des contrats d'emprunts à la communauté urbaine. Cependant, cette dernière assure la charge de remboursement de ces emprunts théoriques au profit de la Ville de Reims.

Par cette recette, la Ville de Reims pourra rembourser les échéances de dette des emprunts d'équilibre qu'elle a conservés dans son encours. Pour l'année 2021, ce remboursement s'élèvera, en application des conventions de dette récupérables signées entre la Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims, à 537,6 K€ (contre 642 K€ au BP 2020).

VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
77 – Les produits exceptionnels, dont :	351 000	312 000
Dédits et pénalités sur achats vente	15 000	11 000
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	201 000	186 000
Autres Produits exceptionnels divers	100 000	100 000

L'estimation de ces produits baisse de 39 K€, à 312 K€ pour l'année 2021.

VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
78 – Les reprises sur amortissements et provisions	507 083	0
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>507 083</i>	<i>0</i>

Ces produits correspondent à la reprise de provisions devenues sans objet.

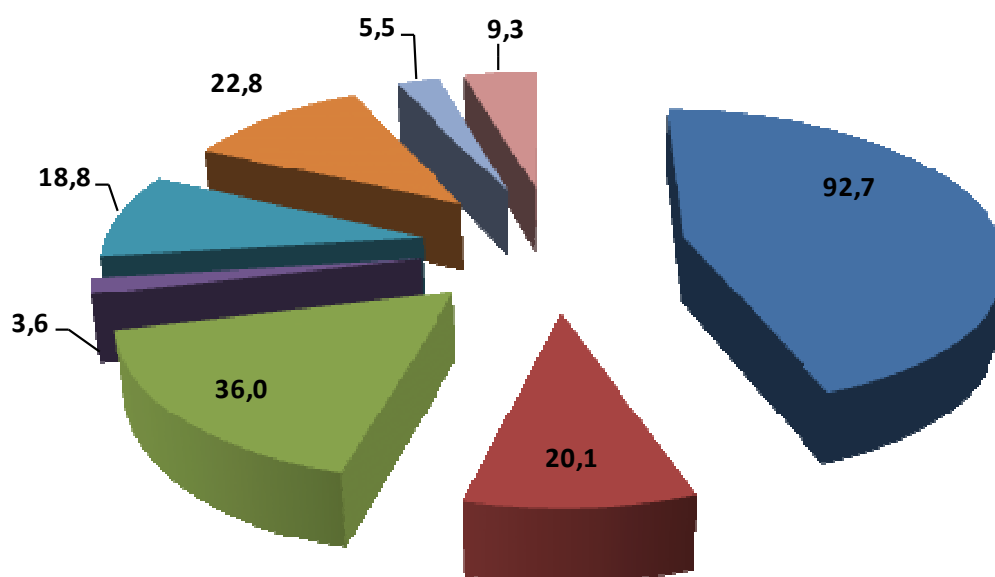
L'intégralité des provisions constituées a été reprise en 2020. En l'absence de provision nouvellement constituée, il n'y a plus de reprise à effectuer.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	37 712 142	39 581 910
012 – Charges de personnel et frais assimilés	111 909 147	112 828 160
014 – Atténuation de produits	155 000	160 000
65 – Autres charges de gestion courante	45 529 352	45 014 345
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	189 000	189 000
Total dépenses de gestion courante	195 494 641	197 773 415
66 – Charges financières	5 101 500	4 575 000
67 – Charges exceptionnelles	6 265 282	6 164 931
68 – Dotations aux provisions	0	0
022- Dépenses imprévues	300 000	300 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	207 161 423	208 813 346
023-Virement à la section d'investissement	25 968 431	23 367 848
042 - Transferts entre sections	13 394 000	15 793 100
Total des dépenses d'ordre	39 362 431	39 160 948
Total dépenses de fonctionnement	246 523 854	247 974 294

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 208,8 M€. Elles sont en augmentation d'environ 1,65 M€, soit +0,80 %. Une fois les impacts de la crise sanitaire et du déplafonnement des titres junior intégrés, **la hausse, à périmètre constant, est de +0,1%.**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2021 (M€)



- Charges de personnel hors services mixtes (44%)
- Charges de personnel - services mixtes (10%)
- Charges à caractère général hors services mixtes (17%)
- Charges à caractère général - services mixtes (2%)
- Caisse des écoles, CCAS, REMCA et REMS (9%)
- Subvention aux personnes de droit privé (associations) (11%)
- Subventions SPIC (Opéra, Parcs de stationnement, Centre des Congrès) (3%)
- Autres dépenses (4%)

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel hors mutualisation de services représentent 44%. Si on y ajoute les services mutualisés, elles sont légèrement supérieures à 54% du total. Les autres dépenses se répartissent entre les charges générales pour 17% et les subventions diverses, pour 23%.

I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général, dont :	37 712 142	39 581 910
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	4 780 100	4 933 000
<i>Combustibles et carburants</i>	667 350	563 150
<i>Autres fournitures</i>	4 375 669	4 534 359
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	9 495 039	9 853 479
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	2 901 084	2 712 110
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	1 554 440	2 238 010
<i>Communication</i>	2 031 125	1 944 115
<i>Fêtes et réceptions</i>	393 473	425 258
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	3 561 470	3 561 470
<i>Autres services extérieurs</i>	4 253 292	4 924 577
<i>Autres dépenses et impôts</i>	3 699 100	3 892 382

Après plusieurs années de diminution, les prévisions budgétaires des charges à caractère général au BP 2021 augmentent de 1 870 K€ par rapport au BP 2020, soit +4,96%. Cette augmentation est en partie due à la prise en compte de l'augmentation des besoins liée à la crise sanitaire.

Au titre des charges de fonctionnement de la collectivité, les évolutions suivantes sont à relever :

Les fluides (Eau, Electricité et Gaz) s'élèvent à 4,9 M€.

Les carburants et les combustibles affichent une baisse de 104 K€.

Les frais de fournitures des services augmentent de près de 159 K€. A périmètre constant, ce poste de dépense est en réalité en diminution. En effet, le BP 2021 prend en compte diverses dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire :

- Vêtements de travail : + 40 K€
- Produits d'entretien : + 150 K€

Soit un total de 190 K€ permettant de faire face aux éventuels protocoles sanitaires et à la protection renforcée des agents dans le cadre de leurs missions.

Les frais liés à l'entretien, aux réparations et à la maintenance augmentent de 358 K€ pour atteindre les 9,5 M€. Cette variation résulte en partie de l'augmentation des dépenses de maintenance liée à la généralisation des bornes escamotables et à la maintenance des fontaines sur les Promenades. Elle comprend également l'augmentation de 186 K€ dans le cadre du marché de nettoyage des places après les manifestations ou marchés.

Les frais liés à l'occupation des locaux s'élèvent à 2,7 M€ et baissent de près de 189 K€ surtout en raison de l'acquisition du bâtiment de la Police Municipale Rue Ernest Renan qui engendrent une baisse des dépenses de location qui vient plus que compenser l'augmentation du prix du marché des locations de sanisettes.

Les crédits destinés au nettoyage des locaux s'élèvent à 2,2 M€ et augmentent de près de 684 K€. Cette évolution comprend la prise en compte de la révision des prix de 3% prévue dans le cadre du marché de nettoyage. Au BP 2021, elle intègre surtout 650 K€ de dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire et notamment au protocole sanitaire renforcé dans les écoles.

Une baisse des crédits alloués aux dépenses de communication et de fêtes et réceptions est de nouveau à noter en 2021 (-55 K€ au total).

Il est à noter que le poste fêtes et réceptions intègre les frais de restauration des agents mobilisés pour la tenue des élections.

Les autres services extérieurs augmentent de plus de 671 K€.

Cette variation résulte principalement de l'augmentation des dépenses pour l'organisation d'évènements habituels comme les festivités du 13 juillet, les fêtes de Noël et les diverses fêtes foraines (+190 K€) ainsi que de l'organisation de nouveaux évènements (+375 K€), notamment dans le cadre de la candidature « Reims, Capitale Européenne de la Culture ».

Cela comprend également l'augmentation de 50 K€ au prestataire de stationnement dématérialisé (EasyPark) dans le cadre du projet de recentralisation des informations concernant le stationnement pour les ASVP.

Les autres dépenses et impôts s'élèvent à 3,9 M€. L'augmentation de ce poste budgétaire provient de :

- la prévision de l'augmentation des besoins divers liés à la crise sanitaire pour 195 K€,
- la diminution des primes d'assurance multirisques de 106 K€,
- l'augmentation des frais de colloques et séminaires liée à l'organisation en 2021 du Forum des associations pour 95 K€,
- la baisse des honoraires et frais d'actes et de contentieux de l'ordre de 38 K€,
- la mise en place de la gratuité des transports à destination des scolaires sur le réseau intra urbain pour 25 K€.

II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
012 - Charges de personnel et assimilés, dont :	111 909 147	112 828 160
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>19 749 681</i>	<i>20 130 000</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>92 159 466</i>	<i>92 698 160</i>

Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de service) s'élèvent à 92,7 M€ au BP 2021, contre 92,2 M€ au BP 2020 soit une hausse de 0,6%.

La masse salariale se décompose de la manière suivante :

- le traitement principal (titulaire et contractuel) : 49,9%
- le régime indemnitaire : 14,5%
- les charges sociales : 26,5%
- la nouvelle bonification indiciaire : 0,8%
- les heures supplémentaires : 0,5%
- le supplément familial de traitement : 0,6%
- les indemnités variables (astreintes, travail jours fériés et dimanche, etc.) : 2%
- l'action sociale (titre restaurant, prévoyance, etc.) : 2,5%
- autres : 2,9%

Les principales évolutions relatives aux mesures locales pour l'année 2021 concernent :

- l'impact du renforcement des effectifs de la police municipale (avec l'hypothèse de recrutement de 7 agents),
- la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales,
- la création de postes supplémentaires pour pourvoir aux besoins,
- l'augmentation de la part employeur à la complémentaire santé et à la garantie maintien de salaire.

Hormis ces évolutions locales, le budget est également impacté par des mesures nationales entraînant une évolution des dépenses de personnel et particulièrement la poursuite des accords PPCR – parcours professionnels carrières et rémunérations – qui prévoit en 2021 la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C.

Le budget 2021 prend également en compte le coût de nouveaux dispositifs réglementaires comme les indemnités de précarité, de rupture conventionnelle ou encore la mobilité durable.

III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les reversements de produits correspondent exclusivement au dégrèvement de la taxe d'habitation au titre du BP 2021.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
014 - Atténuation de produits	155 000	160 000
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>155 000</i>	<i>160 000</i>

Sur la base du montant qui devrait être réalisé en 2020, un crédit de 160 000 € est donc prévu au titre du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. On rappellera en effet qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge des communes.

IV - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
65 – Autres charges de gestion courante, dont :	45 529 352	45 014 345
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	282 000	304 000
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	1 135 000	1 135 000
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 776 920	1 639 920
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 100 000	4 250 000
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 069 000	7 057 000
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 606 024	7 506 024
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	42 000	42 000
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	23 238 769	22 811 807

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 45 M€.

Les déficits des budgets annexes à caractère administratif augmentent légèrement pour un montant de 304 K€. Depuis 2018, cela concerne uniquement le budget du restaurant municipal.

Les indemnités et frais de mission et de formation des élus s'élèvent à 1,14 M€, à l'identique des crédits inscrits au BP 2020.

Les contributions obligatoires diverses baissent de 137 K€. Cette variation résulte de l'actualisation de la participation aux établissements d'enseignement privé en fonction des effectifs scolaires.

La subvention versée à la Caisse des Ecoles s'élève à 4,25 M€.

La subvention au CCAS est quasi stable à hauteur de 7,06 M€. En ce qui concerne la part affectée au dispositif de réussite scolaire, financé en stricte parité par l'Etat et la Ville de Reims, le montant alloué par cette dernière à son Centre Communal d'Action Sociale est fixé au regard du montant attribué par l'Etat. Pour 2021 celui-ci a modifié son mode d'attribution de sa subvention, diminuant son montant pour éventuellement le revaloriser en n+1 au regard du bilan des actions menées, alors qu'il fonctionnait de façon inversée jusqu'alors. Dans tous les cas, le programme d'actions, hors impact incontournable lié à la crise sanitaire, ne sera pas revu à la baisse en 2021.

La subvention au CCAS se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
CCAS - Crèches (JJ Rousseau, Maison Blanche)	550 000,00	550 000,00
CCAS - Fonctionnement	6 217 000,00	6 217 000,00
<i>Participation habituelle</i>	3 312 000	3 312 000
<i>Fonds d'aide aux personnes âgées</i>	12 000	12 000
<i>Micro crédit personnel</i>	19 000	19 000
<i>Epicerie sociale</i>	179 000	179 000
<i>Secours en espèce</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Secours transport</i>	1 086 000	1 086 000
<i>Secours logement</i>	130 000	130 000
<i>Secours carte de solidarité</i>	300 000	300 000
<i>Autres</i>	179 000	179 000
CCAS - Dispositif de réussite scolaire	302 000,00	290 000,00
TOTAL	7 069 000	7 057 000

On rappellera qu'en 2017, le CCAS s'est vu confier la gestion des **Assises Rémoises de la Solidarité**.

Il s'agit d'un outil de l'observatoire social que porte le CCAS complémentaire à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), outil stratégique règlementaire visant à établir « la feuille de route » de sa mission de coordonnateur des politiques sociales.

Aussi, les Assises Rémoises de la Solidarité et les groupes de travail en découlant permettent de développer la synergie entre les partenaires et de construire ensemble les projets de territoires. Elles ont été organisées en juin 2017, octobre 2018 et octobre 2019.

Ainsi, le CCAS au-delà de sa vocation initiale d'opérateur a désormais une vocation de coordination pour « Impulser de nouvelles synergies entre les acteurs au service des plus fragiles » ; tel est l'intitulé de ces assises.

Elles sont présidées par le Maire, Président du CCAS. Le Préfet et le Président du Conseil Départemental sont également présents, démontrant ainsi leur intérêt commun à cette démarche partenariale.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics à caractère industriel et commercial (REMCA et REMS) représentent plus de 7,5 M€. Au BP 2021, on note une baisse de 100 K€ de la subvention à la REMS pour laquelle une subvention exceptionnelle a été attribuée en 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements et organismes publics sont stables. Elles comprennent essentiellement la subvention de la Ville de Reims au crédit municipal.

Enfin les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé baissent de 427 K€ notamment en raison de la crise sanitaire et de l'annulation de projets qui en découle. Elles sont évaluées à 22,8 M€ en 2021.

A périmètre constant, cette diminution serait de 927 K€ puisque cette variation comprend la compensation des titres juniors pour les élèves résidant à moins de 4 km de leur établissement estimée à 500 K€ en 2021.

V - Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	189 000	189 000
<i>Frais de personnel</i>	160 000	160 000
<i>Matériel</i>	29 000	29 000

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 189 K€.

Pour mémoire, une délibération du Conseil Municipal du 5 février 2018, a ajusté le montant annuel en matériel et équipement alloué aux groupes d'élus.

VI - Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
66 – Charges financières, dont :	5 101 500	4 575 000
<i>Intérêts de la dette</i>	4 901 500	4 350 000
<i>Intérêts des comptes courants</i>	35 000	25 000
<i>Autres charges financières</i>	165 000	200 000

Les charges financières poursuivent leur baisse, en diminuant de plus de 526 K€ en 2021, soit -10%.

Cette baisse significative est due notamment :

- au désendettement continu de la ville : le montant des emprunts consolidés annuellement est inférieur au montant des remboursements annuels de capital,
- à la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, du fait des taux d'intérêts en territoire négatif, la ville ne règle en intérêts que le coût de la marge, l'index de taux (EURIBOR par exemple) étant ramené à 0,
- au niveau des marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la ville,
- aux dernières contractualisations de prêts sur la base de taux fixes très attractifs.

VII - Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
67 – Charges exceptionnelles, dont :	6 265 282	6 164 931
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	15 200	14 000
<i>Bourses et prix</i>	14 890	22 890
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	488 500	473 500
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	5 619 592	5 526 441
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	55 000	56 000

Entre 2020 et 2021, les charges exceptionnelles diminuent de plus de 100 K€.

Cette variation est essentiellement dû aux subventions aux fermiers et concessionnaires (- 93 K€) dont l'évolution est liée à celle de l'indice INSEE, négative pour 2021.

Cela concerne l'Opéra pour 3,45 M€ et les activités événementielles, de congrès et d'exposition, pour 2,08 M€.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé sont stables.

VIII - Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
68 – Dotations aux provisions, dont :	0	0
<i>Dotations aux Provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

La situation des contentieux ne requiert pas d'inscription de dotations aux provisions pour l'exercice 2021.

IVème partie – Les recettes d'investissement du budget principal

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	5 188 477	7 215 639
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	55 726 025	50 536 361
23- Immobilisations en cours	800 000	900 000
Total recettes d'équipement	61 714 502	58 652 000
10 – Dotations, fonds divers	7 465 000	7 590 500
165 – Dépôts et cautionnements	60 000	60 000
27 – Autres immobilisations financières	3 233 100	6 874 065
024 - Produits des cessions des immobilisations	3 520 000	4 807 430
Total recettes financières	14 278 100	19 331 995
Opérations pour compte de tiers	40 000	40 000
Total des recettes réelles d'investissement	76 032 602	78 023 995
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 968 431	23 367 848
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 394 000	15 793 100
041 - Opérations patrimoniales	4 500 000	4 441 000
Total recettes d'ordre	43 862 431	43 601 948
Total recettes investissement	119 895 033	121 625 943

I - Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement, dont :	5 188 477	7 215 639
<i>Etat et établissements nationaux</i>	2 603 576	2 609 171
<i>Régions</i>	1 842 075	2 601 250
<i>Départements</i>	6 000	1 018 000
<i>Autres</i>	736 826	987 218

Les subventions d'investissement s'élèvent à 7,2 M€. Elles correspondent aux recettes certaines lors de la phase de préparation budgétaire faisant l'objet d'un arrêté, les autres recettes potentielles (demandes de subvention à déposer ou en cours d'instruction chez les financeurs) ne pouvant pas être inscrites.

L'augmentation constatée au BP 2021 est liée à l'attribution de subventions dans le cadre de la DSP Activités Evènementielles, de Congrès et d'Exposition, à hauteur de 2 M€ pour la Région et de 1 M€ pour le Département.

Les subventions d'investissement notifiées et inscrites au budget en matière de travaux neufs sont les suivantes :

- la restructuration de la Maison de Quartier des Epinettes pour 185 K€,
- la réhabilitation de la Maison de Quartier Trois-Fontaines pour 875 K€,
- la restructuration de la Maison de Quartier Pays de France pour 1 173 K€,
- la réhabilitation de la Maison de Quartier Maison Blanche pour 173 K€,
- la reconstruction de la maternelle Mougne-Tixier pour 380 K€,
- la création des réserves des musées pour 570 K€.

Ensuite, dans le cadre de la politique de la ville et de l'ANRU, un montant de 709K€ est attendu (pour l'aménagement de la Maison de quartier des Landais).

Enfin, en matière culturelle, ce sont notamment 25 K€ qui sont attendus au titre de la restauration d'œuvres.

II - Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :	55 786 025	50 596 361
<i>Emprunts en euros</i>	<i>35 726 025</i>	<i>30 536 361</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>10 000 000</i>	<i>10 000 000</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>10 000 000</i>	<i>10 000 000</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

III - Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
10 – Dotations et fonds divers, dont :	7 465 000	7 590 500
<i>FCTVA</i>	<i>7 400 000</i>	<i>7 500 000</i>
<i>Dons et legs en capital</i>	<i>65 000</i>	<i>90 500</i>

Les dotations et fonds divers augmentent entre le BP 2020 et le BP 2021 de 125 K€. Cette évolution est due pour l'essentiel à l'ajustement de la recette de FCTVA estimée en fonction du montant des dépenses d'investissement évalué pour 2020 et du taux de récupération de 16,604%.

Au titre des dons en capital, est retranscrit le mécénat escompté pour la restauration de la porte Mars et pour le spectacle sons et lumières Regalia.

IV - Chapitre 024 – Les produits de cessions

Afin de poursuivre l'optimisation du parc immobilier de la ville, un programme de cessions à hauteur de 3,7 M€ est prévu. Il recouvre notamment les ventes estimées ci-dessous :

- Un immeuble situé quartier Rives de Vesle pour 2 072 K€,
- Une partie du terrain de sport de la rue de Sillery pour 494 K€,
- Un immeuble de la rue de Verdun pour 295 K€,
- Un immeuble situé au 2 rue Féry pour 250 K€
- Diverses cessions comme l'étage de la mairie de proximité de Murigny pour 70 K€,
- un terrain rue du Commerce estimé à 91 K€.

Ces crédits intègrent en outre, les prévisions de recettes liées aux ventes aux enchères réalisées par la collectivité ainsi qu'1 M€ pour des écritures éventuelles d'échanges fonciers.

V - Chapitre 45 – Les opérations pour comptes de tiers

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

VI - Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
27 – Autres immobilisations financières, dont :	3 233 100	6 874 065
<i>Dépôts et cautionnements versés</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>
<i>Autres créances immobilisées - GFP de rattachement</i>	<i>3 213 100</i>	<i>3 317 600</i>
<i>Autres créances sur établissements publics</i>	<i>0</i>	<i>3 536 465</i>

La ville percevra de la communauté urbaine, en plus du remboursement en intérêt de la charge liée au transfert d'emprunts théoriques évoquée plus haut, une recette correspondant au remboursement en capital de cette dette.

Cette recette devrait atteindre 3,3 M€ en 2021.

Par ailleurs, contrairement à l'année 2020, les prévisions budgétaires 2021 concernant le budget annexe de la ZAC Sernam-Boulingrin permettent de prévoir un remboursement de l'avance consentie par le budget principal, qui pourrait s'élever à 3,5 M€.

Vème partie – Les dépenses d'investissement du budget principal

L'équipe municipale entend, au cours du mandat qui s'ouvre, intensifier le niveau des investissements de la ville, afin de soutenir l'activité et l'emploi et relancer ainsi l'économie locale, tout en offrant des équipements utiles aux Rémois.

Aussi, sans considérer les montants investis par la Communauté urbaine du Grand Reims sur le territoire de la Ville de Reims au titre des compétences transférées en 2017 (20 M€ dont principalement la voirie), la dépense moyenne supportée par le seul budget principal passerait, en moyenne, sur la durée du mandat, de près de 50 M€ à 59M€, à constater aux comptes administratifs de la collectivité.

Aussi, au budget principal, ce sont près de 61,5 M€ qui sont inscrits, alors que 1,4M€ sont prévus au budget annexe Sernam-Boulingrin

Dépenses d'investissement (M€)	BP 2020 (**)	BP 2021 (**)
Dépenses d'équipement	57,8	61,5

(**) hors avances forfaitaires et échanges fonciers

Ces inscriptions, compte tenu des taux de réalisation habituellement obtenus et du rythme croissant des dépenses d'investissement sur le mandat, permettront, sauf nouvel impact majeur de la crise sanitaire, d'atteindre les objectifs que se sont fixés les élus municipaux.

Afin de réaliser ces investissements, de nouvelles autorisations de programme seront ouvertes par le conseil municipal et certaines seront ajustées afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

I - Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

La taxe locale d'équipement n'est plus perçue depuis le 1^{er} mars 2012 suite à sa substitution par la taxe d'aménagement. Il y a lieu d'inscrire en dépenses les dégrèvements pouvant être accordés au titre de ces impositions. En conséquence, un crédit de 70 K€ est prévu à cet effet.

Par ailleurs, il convient de prévoir 201 K€ pour le règlement de titres de perception d'indus sur taxe d'aménagement émis à l'encontre de la ville (803 K€ sur 4 ans).

II - Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :	53 474 400	51 205 000
<i>Emprunts en euros</i>	<i>23 072 000</i>	<i>22 580 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>10 340 000</i>	<i>8 562 000</i>
<i>Emprunts revolving - Option de tirage et de refinancement de la dette</i>	<i>20 000 000</i>	<i>20 000 000</i>

Ce chapitre retrace le remboursement en capital de la dette pour un montant de 51,2 M€, en baisse de 4,24% par rapport au BP 2020.

III - Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

En 2021, les crédits totaux dédiés aux dépenses d'équipement s'élèveront à plus de 63,36 M€, dont près de 61,51 M€ hors avances sur marchés et échanges fonciers.

A l'occasion du vote du BP 2021, une délibération spécifique sera proposée au conseil municipal afin d'actualiser ou d'ouvrir des autorisations de programme et de prévoir les crédits de paiements annuels. Les tableaux ci-dessus en constituent une synthèse.

Intitulé AP (en €)	Montant AP	CP mandatés jusqu'en 2019	CP 2020 (*)	CP 2021	CP ultérieurs
Education	23 500 000	0	0	3 929 320	19 570 680
Culture	15 000 000	0	0	2 501 120	12 498 880
Sport	12 700 000	0	0	2 122 200	10 577 800
Jeunesse	1 900 000	0	0	331 900	1 568 100
Solidarité et petite enfance	3 100 000	0	0	519 000	2 581 000
Espaces verts	11 100 000	0	0	1 865 000	9 235 000
Patrimoine de la collectivité	13 500 000	0	0	2 264 940	11 235 060
Espaces publics	23 500 000	0	0	3 923 400	19 576 600
Moyens généraux	18 100 000	0	0	3 029 930	15 070 070
TOTAL AP COURANT	122 400 000	0	0	20 486 810	101 913 190

(*) au 16/11/2020

Intitulé AP (en €)	Montant AP	CP mandatés jusqu'en 2019	CP 2020 (*)	CP 2021	CP ultérieurs
Enseignement	17 796 632	2 986 522	3 114 060	5 073 888	6 622 162
Culture et patrimoine	94 430 033	19 099 727	9 892 480	6 770 000	58 667 826
Activités Événementielles	101 071 000	671 582	38 000	9 323 000	91 038 418
Sport et jeunesse	17 216 993	3 148 698	588 295	480 000	13 000 000
Solidarités	19 764 637	5 053 571	613 000	2 306 000	11 792 066
Amélioration des conditions de travail	5 510 000	0	0	1 510 000	4 000 000
Nature en ville	34 336 865	14 123 231	3 333 238	8 840 000	8 040 396
Politique de la ville	15 517 183	1 571 056	1 296 882	2 955 245	9 694 000
Aménagement urbain	11 085 579	6 914 136	1 448 106	945 000	1 778 337
Sécurité et bien vivre	61 414 890	18 480 576	2 017 497	2 825 000	38 091 817
TOTAL AP PROJET	378 143 812	72 049 099	22 341 558	41 028 133	242 725 022
AP CLOTURÉES AU 31/12/2020	202 226 882	170 533 506	31 693 376	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	702 770 694	242 582 605	54 034 934	61 514 943	344 638 212

1 - L'éducation

✓ Plan numérique des écoles

Un second plan numérique de la ville sera initié pour les années 2020-2024 avec comme axes prioritaires :

- Poursuivre l'accompagnement des populations aux besoins spécifiques par l'ajout de moyens numériques (REP/REP+, accompagnement des populations en situation de handicap),
- Ajouter une classe mobile supplémentaire par école pour développer ces usages,
- Finaliser le plan TBI en visant un TBI par salle de classe,
- Développer les nouveaux usages robotiques et codage en fournissant un kit robotique par école (maternelle et élémentaire).

Une autorisation de Programme a été ouverte pour cette opération, à hauteur de **8,4M€**, dont **1,143 M€ au budget 2021**.

✓ Extension du groupe scolaire Joliot Curie

Le groupe scolaire s'articule autour de 2 bâtiments :

- Le bâtiment en façade sur la rue Curie intègre l'élémentaire, la maternelle, le restaurant scolaire. Une extension de 2 classes du bâtiment élémentaire avec réaménagement d'une partie des locaux intérieurs adjacents est envisagée
- Le plus petit donnant sur la rue Lavoisier intègre une partie de la maternelle. Ce bâtiment est voué à la démolition et nécessite une reconstruction

L'année 2021 sera dévolue aux études de conception liées à la reconstruction et l'extension de cet établissement scolaire.

L'autorisation de programme dédiée à cette opération sera revalorisée à **3,8 M€** et **1,4M€** sont prévus en 2021.

✓ Reconstruction de la maternelle Mougne Tixier



Suite à l'incendie et aux dispositions transitoires effectuées à l'issue, la maternelle sera reconstruite. Les travaux débuteront fin 2020 pour une livraison début 2022.

L'autorisation de programme dédiée à cette opération sera revalorisée à **3,8 M€** et **2,5M€** sont prévus en 2021.

✓ **L'entretien courant des bâtiments**

3,9 M€ seront consacrés à l'entretien courant des bâtiments scolaires.

Parmi les principaux travaux qui sont envisagés, on citera :

- L'acquisition de matériels, mobiliers et logiciels scolaires,
- Des aménagements de restaurants scolaires,
- Les frais d'études pour les aménagements des bâtiments des écoles,
- Les aménagements des bâtiments des écoles,
- Le désamiantage dans les écoles.

✓ **Les nouveaux groupes scolaires**

Suite à l'aménagement urbain de plusieurs secteurs de la Ville de Reims, de l'augmentation de la population en résultant, les capacités d'accueil de certaines écoles actuelles deviennent insuffisantes.

Il est à ce jour envisagé d'étudier les scénarii de construction de nouveaux groupes scolaires. Des crédits d'investissement sont prévus, au budget 2021, pour les études pour le secteur Rives de Vesle/Courlancy/Wilson et sur le secteur Clairmarais/Port Colbert.

2 - La Sécurité publique

Le programme dédié au renforcement de la Police Municipale, créé lors du mandat précédent, est arrivé à son terme en 2020.

Ce programme comprenait notamment l'extension du parc de caméras de vidéo-protection, passant ainsi le nombre de caméras de 36 à 195.

Dans le cadre d'une nouvelle phase d'extension, le budget prévisionnel pour 2021 permettra :

- ↳ d'installer 22 caméras supplémentaires,
- ↳ de financer l'assistance des services par un AMO, conseil des services de la ville sur le suivi technique du projet, l'efficacité des solutions proposées et le déploiement des différentes caméras,
- ↳ de réaliser une étude d'évolution du CSU / SMART CITY,
- ↳ d'acquies un logiciel de logiciel d'aide à la relecture afin de renforcer l'efficacité du dispositif en permettant à la Police municipale de fournir des éléments probants à l'autorité judiciaire lors des réquisitions. Ces logiciels permettent d'analyser les images enregistrées et de rationaliser leur traitement.

Des crédits seront aussi affectés à l'acquisition d'équipements permettant une interopérabilité entre les systèmes de communication de la Police Municipale et la Police Nationale, afin de mieux coordonner l'action des différents services de police.

Parallèlement, dans le cadre du renforcement de la coopération opérationnelle entre la Police Nationale et la Police Municipale annoncée par le Ministre de l'intérieur, l'expérimentation d'un bureau de police commun sera menée dans le quartier Europe.

Il s'agira de maintenir une présence policière de proximité dans le quartier et de renforcer par des patrouilles communes la sécurité sur la voie publique.

L'autorisation de programme dédiée au renforcement de la vidéo-protection et à l'équipement de la police municipale sera portée à **7,04M€**. **0,72 M€** seront inscrits au budget 2021, dont 0,225M€ dédiés au projet d'interopérabilité entre les systèmes de communication des Polices Municipale et Nationale.



Une nouvelle autorisation de programme, dédiée à l'aménagement des accès aux bâtiments de la Police Municipale, rue Ernest Renan, désormais propriété de la ville, sera ouverte, à hauteur **de 0,5M€**. Des crédits sont prévus dès le budget 2021 pour **0,1 M€**.

3 - La politique de la ville et de l'habitat

✓ **Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Reims, signé par l'ensemble des partenaires le 19 décembre 2019, est entré dans sa phase opérationnelle en 2020.

En 2021, dans le cadre du NPRU, on citera :

- dans le quartier Orgeval : la poursuite de travaux engagés sur la Place de Fermat, pour 1,72 M€,
- dans le quartier Croix-Rouge : la livraison de la maison de quartier Pays de France, et la poursuite des aménagements voies nouvelles Morisot, Dufy, pour 0,4M€
- dans le quartier Europe : les premiers aménagements de la place Jean Moulin, pour 0,4M€,
- dans le quartier Châtillons : les premiers aménagements de l'ilot Descartes et la poursuite de l'étude pour la place des Argonautes., pour 0,43M€

Au total, ce seront **près de 3M€** qui sont inscrits au budget primitif 2021.

✓ **Stratégie habitat et urbaine**

La Ville de Reims et la communauté urbaine souhaitent élaborer une stratégie globale de programmation urbaine et durable en matière d'habitat, de foncier, d'activités tertiaires/économique et de développement des services et équipements adaptés. Les collectivités souhaitent également se doter des outils pour la mise en œuvre de cette ou ces stratégies en concertation étroite avec les acteurs concernés (immobilier notamment). Cette ou ces

stratégies guideront la conception des projets du territoire en termes de programmation et permettront aux collectivités d'échanger au cas par cas avec les opérateurs sur les projets selon des contextes spécifiques et en cohérence avec les orientations du SCOT et du PLH 2019-2024.

L'objectif est d'optimiser l'attractivité du territoire, de favoriser la création de logements qualitatifs, visant les propriétaires occupants et notamment les familles, la définition d'une stratégie pour la mobilisation du foncier aménageable ou à renouveler sur le territoire de la communauté urbaine.

0,02 M€ seront affectés en 2021 à ce projet.

4 – Nature en ville et actions en faveur de l'environnement

L'action en faveur de l'environnement est une priorité majeure de l'Exécutif. Ainsi, de nombreuses opérations seront spécifiquement dédiées à cette cause. Pour les autres, l'impact environnemental sera pris en compte et guidera les choix qui seront pris.

A côté de l'engagement pris lors des dernières échéances électorales, d'assurer, à chaque Rémois et Rémoise, **d'accéder à un espace vert à moins de 300 mètres de son domicile**, on peut citer les actions ci-dessous :

✓ **Les Promenades**

Il s'agira, en 2021, de poursuivre la 2^{ème} phase de réaménagement des Promenades dont les travaux ont débuté en septembre 2020: Cette 2^{ème} phase inclut les Basses Promenades, les abords de la rue Bir-Hakeim et quelques interventions sur le parc de la Patte d'Oie et le Jardin d'Horticulture pour un montant global de 14 millions d'euros.

Les travaux sur les Basses Promenades et sur la rue Bir Hakeim devraient se terminer en 2021. Les travaux sur le parc de la Patte d'Oie sont prévus en 2022.

L'autorisation de programme dédiée aux **Promenades** (phases 1 et 2), sera revalorisée à **27,95 M€**. Au budget 2021, ce sont **7,2 M€** qui sont inscrits.





✓ **Parcs de quartiers et végétalisation de l'espace public**

Le **réaménagement du parc Saint Remi**, démarré en octobre 2020, se poursuivra. Il s'agit du réaménagement complet du parc suite à une concertation menée avec le conseil de quartier pour un coût global estimé à **1,2 M€, dont 0,75M€** au titre du budget 2021. Ce réaménagement s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés sur le parvis.

Nouveau!

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte, dédiée aux **aménagements dans les parcs de quartier** prévus, à ce stade, pour la durée du mandat, prenant la suite de celle du mandat précédent et clôturée au 31/12/2020. C'est une enveloppe totale de **3M€** qui est à ce stade ouverte, dont **0,5M€** dès le budget 2021.

La rénovation du **Parc Léo Lagrange** se poursuivra en 2021. Au sein de l'autorisation de programme dotée de **1M€** de crédits, **0,25M€** seront affectés au budget 2021.

1,87 M€ sont inscrits, en **investissement courant**, pour la gestion des espaces verts de la ville, qui permettront différentes actions dont :

- Travaux d'aménagement des fontaines,
- Parc de Champagne : plantations, travaux de voirie et équipements,
- Aménagement d'aires de jeux,
- Cimetières – aménagements des espaces extérieurs,
- Divers aménagements sur les espaces verts et locaux,
- Matériel d'entretien des espaces verts,
- Subvention d'équipement et travaux d'aménagement aux jardins familiaux.

✓ **Berges du Canal**

Depuis plus de vingt ans, la Communauté urbaine du Grand Reims aménage progressivement les espaces situés entre le canal et la Vesle depuis Saint-Brice-Courcelles jusqu'à Sillery : il s'agit du projet Coulée Verte. Chaque année, de nouveaux investissements sont ainsi réalisés pour développer cet espace de loisirs et améliorer le cadre de vie d'usagers multiples. Elle s'inscrit dans un corridor écologique, un réservoir naturel de biodiversité dont la Trame Verte et Bleue à préserver et à valoriser. Le secteur des Berges du canal à Reims est partie prenante de la Coulée Verte, il s'agit d'un site linéaire qui relie le secteur du port Colbert depuis la Darse, jusqu'au pont du quai du Pré aux moines.

Cette « épine dorsale » bleue est stratégique, car elle représente une réelle opportunité pour la Ville de Reims et constitue un réservoir naturel à valoriser.

La Ville de Reims souhaite réactiver les berges du canal et ses environs autour d'un projet urbain et paysager structurant en menant des études en concertation avec la population et en articulation avec les projets de requalification et de développement environnants.

Les objectifs sont, entre autres :

- d'apaiser le secteur des berges,
- de développer d'autres usages, notamment de loisirs,
- de développer les différentes approches à l'eau,
- de permettre de créer une armature pour les modes actifs,
- de favoriser les franchissements du canal de manière sécurisée et accessible,
- de conforter le corridor vert et de développer les écosystèmes,
- d'animer les berges, et de les redonner aux Rémois,
- de développer des projets urbains et architecturaux durables par un accompagnement attentif et cohérent avec l'esprit des lieux,
- de proposer de nouveaux espaces aux rémois: jardins familiaux, forêt urbaine, maraichage...



Une nouvelle autorisation de programme, dédiée aux études de ce projet, va être ouverte, à hauteur de **1,26M€**. Au budget 2021, ce seront **0,14M€** qui sont inscrits.

✓ **Transition énergétique des nouveaux bâtiments**

Les projets de construction de bâtiments lancés par la Ville de Reims, ont toujours pris en compte les impératifs de performance énergétique et d'isolation thermique.

Pour n'en citer que quelques projets :

- **Extension du groupe scolaire Joliot Curie**

Le projet respectera au minimum la réglementation thermique 2012 (RT 2012). De ce fait, les différents principes constructifs mis en place permettront une bonne isolation des locaux. Le renouvellement d'air du bâtiment neuf sera géré par un système mécanique optimisé. Ces solutions techniques permettent un confort optimal l'hiver tout en gérant au mieux les consommations d'énergie.

Pour le confort d'été, des solutions de renouvellement d'air adapté aux conditions climatiques vont être étudiées. L'enveloppe extérieure sera analysée pour permettre un apport solaire l'hiver et des solutions techniques ou naturelles (brise soleil, plantations, ...) seront mises en place pour éviter la surchauffe des locaux.

- **Musée des Beaux-Arts**

La conception de la réhabilitation et du chantier se fera dans le respect de loi de transition énergétique. Les revêtements intérieurs seront choisis pour leur respect de la qualité d'air intérieure de perspiration, notamment dans le bâtiment ancien. Le confort d'été est un des enjeux du programme. Pour répondre à cet objectif, la stratégie adoptée est, avant tout, de réduire les apports de chaleur venant de l'extérieur et de décharger les apports internes.

De plus, l'isolation et le mode constructif choisis présentent un déphasage de l'onde de chaleur important, ce qui permet de décaler le pic d'apports externes et les besoins en froid en période d'inoccupation. De plus, le choix des matériaux naturels, biosourcés et de réemploi qui seront utilisés lors de ce chantier, vise également à réduire l'impact environnemental. L'année 2021 sera essentiellement consacrée à la poursuite des études de conception, pour une consultation des entreprises au 2^{ème} semestre.

- **Reconstruction de la maternelle Mougne Tixier**

Une démarche bioclimatique et environnementale est inscrite au cœur de la conception du bâtiment. Les objectifs prioritaires sont la gestion de l'énergie, le confort thermique, le confort visuel, le confort acoustique et la qualité de l'air.

Le projet favorise l'apport d'énergies gratuites (lumière et chaleur solaire) et la mise en place de dispositifs passifs (châssis d'aération, ventilation naturelle). L'approche environnementale et bioclimatique développée pour ce projet repose sur une conception du volume et un positionnement logique des espaces. Le bâtiment privilégie ainsi une bonne orientation des façades. En plus du système constructif en béton armé du bâtiment, une toiture végétalisée contribuera également à l'inertie du bâtiment.

- **Maison de Quartier Pays de France**

La maison de quartier respecte la réglementation thermique 2012.

Une conception bioclimatique (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons) en fonction du contexte et de l'activité des locaux est prévue, ainsi que le raccordement au réseau de chauffage urbain.

- **Activités Événementielles de Congrès et d'Exposition**

Le suivi de la démarche environnementale est un point de vigilance auquel le groupement concepteur-constructeur porte une attention particulière. Le projet de construction de la Grande Salle Événementielle de Reims s'inscrit dans la démarche de développement durable et d'économie d'énergie du Grand Reims. A ce titre, le projet est exemplaire en termes de performance énergétique en visant un niveau de performance respectant la réglementation thermique existante pour les locaux soumis à la RT 2012 et avec des objectifs de consommation définis dans le contrat, pour les autres locaux.

- ✓ **Transition énergétique des bâtiments existants**

A côté des crédits inclus dans le programme d'investissement courant dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments et du travail engagé en ce sens dans toutes les opérations de constructions nouvelles, une autorisation de programme est spécialement dédiée à la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Ouverte, à ce stade, à hauteur de **3,2M€, 1M€** y seront inscrits au budget 2021.

La ventilation de cette enveloppe d'1M€ est aujourd'hui prévue comme suit :

- Elémentaire Tournebonneau - Remplacement des menuiseries extérieures (Phases 2 à 4) : 0,28M€
- 19-21 rue du Temple - Remplacement de menuiseries (dernière tranche) 0,04M€
- Groupe Scolaire Jard - Remplacement de menuiseries extérieures : 0,16M€
- Elémentaire Provençaux - Remplacement d'éclairages : 0,045M€
- Maison de Quartier La Nacelle - Remplacement des huisseries (Phases 1 à 2) : 0,16M€
- Bâtiment 19-23 rue A. Daudet, accueillant la Ligue de l'enseignement de la Marne, Les francas, le CEMEA et le GPEAJH : Réfection des installations de chauffage : 0,31M€

5 - L'aménagement urbain

Deux opérations majeures ont fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme de Projet.

Il s'agit dans un premier temps du **projet urbain Reims Grand Centre**

Fin 2020, le premier secteur opérationnel de la ZAC Sernam-Boulingrin, l'ex site Sernam, accueillera le public avec l'ouverture du parking de 746 places réalisé par Champagne Parc Auto, du complexe aqualudique du Grand Reims et des espaces publics permettant de les desservir.

En 2021, les travaux d'aménagement des espaces publics se poursuivront pour accompagner la livraison des autres lots de la Zone d'Aménagement Concerté Sernam-Boulingrin portée par la Ville de Reims en lien avec la Communauté urbaine du Grand Reims, conformément à leurs compétences respectives. Aussi, dès 2021, de nouvelles opérations s'achèveront avec la grande salle événementielle, Reims Arena, et la résidence étudiante du lot B3 (livraison mai 2022). Les programmes sur le site Sernam dédiés au logement et aux bureaux se poursuivront tandis que d'autres opérations démarreront, notamment les projets des lots A3 et B2, pour la construction de bureaux, d'une offre hôtelière et de coliving. Les études menées par la Ville de Reims permettront d'accompagner la réalisation de ces projets.

Sur le secteur îlot nord, second secteur opérationnel de la ZAC qui viendra créer un lien entre le Sernam et la place du Boulingrin, les travaux de fouilles archéologiques pour la création d'une nouvelle voie débuteront après l'achèvement en 2020 de la démolition des bâtiments composant cet îlot. Les études urbaines et techniques menées en 2021 permettront par ailleurs d'accompagner l'urbanisation du secteur avec les projets des lots C1 et C2, l'articulation avec le square de la mission, le cimetière du nord et de préfigurer le devenir du secteur Boulingrin avec la mise en valeur des vestiges archéologiques et le réaménagement de la place du Boulingrin.

Dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre, la ville souhaite également mener des études concertées pour maîtriser l'urbanisation du site de la 12^{ème} Escadre en lien avec la Communauté urbaine du Grand Reims et la SNCF propriétaire des terrains.

Une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de 6,6M€. Au budget 2021, ce sont **0,7M€ qui sont inscrits**.

L'autre autorisation de programme est dédiée aux travaux sur **les abords de la Basilique Saint Remi**, qui se finalise, et pour laquelle **0,24M€** sont inscrits au budget 2021.

A côté des autorisations de projet, **3,9M€** sont inscrits au budget 2021, en investissement courant, au titre des espaces publics, qui se répartissent de la manière suivante :

- Subventions d'équipements pour les ravalements de façades,
- Aménagement des places et espaces publics (dont reconnaissance des sols),
- Animations de la ville : Illuminations des fêtes de fin d'année, des foires, branchements, électrification des marchés,
- Acquisition de matériel de propreté.

Pour ces dernières, les dépenses d'investissement permettront l'acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement du service public, à savoir le renouvellement d'une micro-balayeuse, d'une balayeuse compact et sur châssis. Des matériels plus courants, comme des aspirateurs feuilles et un laveur haute pression (lutte graffiti), seront aussi renouvelés. Par ailleurs la mise en œuvre de nouvelles corbeilles aériennes permettant d'identifier plus clairement la gestion des mégots par celles-ci sera poursuivie en 2021.

Les aménagements des places et espaces publics concentrent à eux seuls près de 70% des crédits inscrits, et consistent en de nombreuses opérations, dont certaines sont présentées ci-dessous :

✓ **Secteur René Clair**

Le secteur de la place René Clair, au cœur du quartier Murigny, est en requalification par étapes successives depuis juin 2019. Les contours de l'opération portant sur un vaste secteur incluant la place René Clair, les places et parkings voisins, un terrain multisports, les rues environnantes, le parc Ferreira, les abords de l'église Saint-François et le groupe scolaire Mazarin ont été précisés à l'occasion d'une large concertation conduite avec les habitants, le conseil de quartier et les commerçants riverains.

Ces aménagements visent à :

- Sécuriser les flux piétons,
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des commerces et des services,
- Améliorer l'offre de stationnement.

Les travaux ont débuté en juin 2019 et devraient se terminer en août 2023.

Les interventions en 2021 sont les suivantes :

- Fin des travaux sur le parking Chénier,
- Création de la rampe plantée qui améliore le lien entre la rue Chénier et la place René Clair, notamment les accès à l'école Mazarin,
- Aménagement de la place des commerces.

✓ **Place Colin**

Dans le cadre de l'accompagnement de l'opération privée Rives de Vesle, la ville engagera la requalification de la place Colin en un espace qualitatif et planté.

Les travaux vont démarrer en 2021, par l'intervention des archéologues et se poursuivront ensuite par l'aménagement des espaces publics.

L'opération sera livrée en 2022.

✓ **Parvis Warnier – rue Camille Lenoir**

La collectivité porte une réflexion pour requalifier les abords de l'Eglise St André. Le périmètre d'étude porte sur le parc Chevrier, le carrefour entre les rues Guyot / Lenoir / Gousset, la rue du Cardinal Gousset et le parvis du Chanoine Warnier (parvis de l'Eglise St André). Par ailleurs cette réflexion se coordonne avec la réfection de la rue Camille Lenoir.

Les fouilles du parvis seront réalisées en 2021, et les travaux débuteraient en 2022.

✓ **Site patrimonial remarquable**

A la suite du classement du centre-ville au titre des sites patrimoniaux remarquables le 28 mai 2020, la Ville de Reims, en co-pilotage avec l'Etat et la Communauté urbaine du Grand Reims, est engagée dans l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur, qui précisera les objectifs, orientations et règles applicables au sein du périmètre.

Une subvention de 0,120 M€ est prévue au budget 2021 à cet effet.

6 - La politique culturelle

L'année 2021 sera marquée par la poursuite des grands projets engagés, en particulier le nouveau grand musée des Beaux-Arts avec le lancement des premiers travaux.

A l'instar des années précédentes, la valorisation patrimoniale sera une des priorités de la politique culturelle pour 2021.

Des crédits, à hauteur de **2,5M€**, sont consacrés, au budget 2021, à l'investissement courant dans le domaine culturel.

Ces crédits sont affectés à différents types d'actions dont :

- Subventions d'équipement aux associations et grandes structures,
- Acquisition de mobiliers, équipements culturels et d'instruments,
- Acquisition et restauration d'œuvres et de fonds anciens,
- Bibliothèques et médiathèques – Aménagement des locaux,
- Musées - Aménagement des locaux.

A titre d'illustration on notera que les investissements seront poursuivis pour préserver un service public de qualité dans les établissements culturels, notamment avec le réaménagement et l'installation d'espaces de travail pour les étudiants à la Médiathèque Falala. La dernière phase de la mise à niveau de la régie de l'auditorium de la médiathèque Jean Falala sera également réalisée, pour un budget réparti sur trois ans.

Une enveloppe complémentaire permettra également la rénovation du parc d'instruments du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Un budget conséquent sera dédié à la maintenance et à l'entretien du patrimoine bâti communal relatif à la culture et au culte, dont des crédits dédiés au déploiement numérique et à la restauration et la valorisation du patrimoine.

Le budget 2021 s'attachera en outre à soutenir l'ensemble des domaines de la politique culturelle en particulier avec le développement d'un axe numérique et un accompagnement pour la rénovation de la façade de la Maison des Musiciens et la restauration de l'orgue de la Cathédrale Notre Dame de Reims.

✓ **Label Bibliothèque Numérique de référence**

La bibliothèque municipale est dans la deuxième année du déploiement du label Bibliothèque numérique de Référence, dans le cadre d'une autorisation de programme dédiée, sur la période 2020/2023. L'autorisation de programme dédiée à cette opération (**1,07 M€**) permettra le financement de **0,350 M€** d'investissement sur 2021.

Reconnaissant la qualité du projet numérique de la collectivité, cette démarche permettra d'intensifier le développement du numérique et la modernisation des services des bibliothèques et médiathèques.

✓ Musée des Beaux-Arts





Le Concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension/restructuration du musée a été lancé en 2018. L'agence d'architecte dirigée par Francisco Aires Mateus a été désignée durant l'été 2019.

Le projet conserve les différents corps de bâtiment en les modifiant le moins possible, une extension ceinturant le jardin existant est adjointe, à l'image du cloître de l'abbaye avant le XIX^{ème} siècle. Les études d'avant-projet ont débuté à l'automne 2019 avec les équipes du musée des Beaux-Arts.

L'année 2021 sera essentiellement consacrée à la poursuite des études de conception, pour une consultation des entreprises au 2^{ème} semestre.

Cette opération, dont l'autorisation de programme est créditée de **45,5 M€**, se verra affecter **3 M€** de crédits en 2021.

Parallèlement, les crédits nécessaires à la finalisation de l'opération de construction des réserves des musées seront prévus à hauteur de **0,4M€**, pour cette opération dotée d'une autorisation de programme de 15,9 M€.

✓ **Porte de Mars**

Après la fin de la 1ère phase des travaux de sauvegarde de la Porte Mars, avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016), une campagne d'études complémentaires afin de sauvegarder les parements et les décors a été poursuivie en 2018. Le comité scientifique et technique devra statuer sur la définition des interventions à réaliser sur le monument.

L'année 2020 verra la finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice et la validation d'un coût de réalisation et du calendrier correspondant, elle sera suivie en 2021 par les premiers travaux en découlant.

Cette autorisation de programme, ouverte à hauteur de **4,9 M€**, comprendra **0,1M€** de crédits sur le budget 2021.

7 - La politique sportive

L'épidémie de coronavirus a fortement perturbé l'année 2020 ; aussi l'accent sera-t-il mis en 2021 sur le soutien au développement de la pratique sportive féminine auprès des clubs.

Un accompagnement spécifique est mis en place pour soutenir le mouvement sportif, les premières mesures nées de la mise en place des pôles participatifs en 2020 seront mises en œuvre en 2021.

De plus, la ville de Reims, qui a obtenu le label « Terre de jeux 2024 » en novembre 2019, va s'attacher à faire vivre, sur le territoire, les valeurs des Jeux Olympiques et paralympiques, qui se tiendront à Paris du 26 juillet au 11 août 2024.

Une autre étape a également été franchie en octobre dernier lorsque sept sites rémois ainsi que le CREPS ont été validés par le comité d'organisation des Jeux pour devenir Centres de préparation aux Jeux de Paris 2024. Une stratégie sera donc mise en œuvre afin d'accueillir des délégations olympiques et/ou paralympiques étrangères lors de leurs préparations sportives.

2021 verra donc la mise en place d'actions promotionnelles autour des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Des crédits, en investissement courant, sont prévus, au budget 2021, à hauteur de **2,12 M€**. Ils concernent différentes actions possibles :

- Subventions d'équipement aux associations et grandes structures,
- Renouvellement du matériel d'entretien des terrains et stades,
- Renouvellement du matériel sportif pour les gymnases,
- Aménagement des gymnases,
- Patinoires et piscines - Aménagement des locaux

A titre d'illustration, on citera les opérations ci-dessous :

- Le gymnase Europe 3^{ème} tranche,
- Réfection des sols du gymnase Géo André,
- Le stade Edmond Michelet, 2^{ème} tranche de réfection des vestiaires,
- Le changement de caméra du stade Delaune,
- Reprise des étanchéités des tribunes Méano basses du Stade Delaune,
- Club house pour le Stade de Reims Rugby au Stade Georges Hebert,
- Rénovation de la salle Delacroix 1^{ère} tranche,
- Rénovation des vestiaires du gymnase la Neuville 1^{ère} tranche,
- Réfection du bardage extérieur du gymnase 3 Fontaines,
- Réfection de la couverture de la patinoire Barot,
- Bardage du Complexe Sportif René Tys,
- Rénovation du terrain N°1 du Stade des Eglantines.

En 2021, l'installation d'équipements en libre accès sera poursuivie, intégrant une réflexion plus globale de leur utilisation par les jeunes des quartiers.

A noter également l'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique au stade des Eglantines (autorisation de programme projet dotée de **0,38 M€ en 2021**).

✓ **Complexe sportif François Legros**



Une nouvelle autorisation de programme va être ouverte, à hauteur de **12M€** pour restructurer profondément cet équipement sportif.

L'année 2021 sera consacrée aux études de définition des besoins et objectifs sportifs du site eu égard aux ambitions de la collectivité sur le développement de la pratique sportive à Reims.

Ces études porteront tant sur le schéma fonctionnel, le dimensionnement de l'équipement, que sur les aspects techniques et opérationnels et déboucheront sur un programme d'opération.

0,1 M€ seront inscrits à ce titre au budget 2021.

8 - Le patrimoine et le fonctionnement des services publics

Des investissements courants sont prévus, pour l'entretien du patrimoine municipal, en 2021, **pour 2,26 M€**. Les principales opérations prévues concernent :

- Acquisitions foncières, indemnisations, droit de préemption,
- Acquisition et démolitions d'immeubles,
- Cimetières : Réfection de murs et de sépultures à caractère architectural,
- Hôtel de ville – Travaux d'aménagement,
- Travaux d'aménagement bâtiments centraux annexes,
- Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs (autres que l'Hôtel de Ville),
- Travaux d'aménagement des bâtiments associatifs et maison des syndicats,
- Travaux d'aménagement du centre international de Séjour (passerelle),
- Travaux d'aménagement des Halles Boulingrin et Centre de Recherche Agronomique,
- Travaux d'aménagement des salles municipales,

- Travaux d'aménagement - bâtiment le Trésor,
- Travaux d'aménagement de la cuisine centrale,
- Travaux de réfection de l'immeuble rue Vauthier Lenoir.

Ces travaux d'aménagement du patrimoine de la collectivité (salles municipales, Hôtel de ville et mairies de proximité, locaux administratifs et techniques, cimetières...), permettront la réalisation de divers travaux dont :

- la mise en conformité ou de remplacement de certains équipements techniques,
- la modernisation ou extension de réseaux informatiques,
- le remplacement courant de menuiseries extérieures comprenant l'amélioration des conditions d'isolation thermique et acoustique (doubles vitrages),
- la rénovation de locaux,
- des travaux de toiture et/ou d'étanchéité.

L'ensemble des travaux d'entretien courant des bâtiments municipaux concourt à l'amélioration de leurs performances énergétiques. A côté des actions mises en œuvre dans le cadre des opérations de construction de bâtiments ou des projets d'investissement spécifiquement affectés à la rénovation thermique et énergétique, c'est donc à travers l'ensemble de ses opérations d'investissement que la collectivité intervient pour diminuer sa consommation énergétique et améliorer le confort des utilisateurs, en luttant ainsi contre le changement climatique.

✓ **Hôtel de Ville**

L'Hôtel de Ville, bâtiment emblématique et classé Monument Historique pour partie, fait l'objet d'un projet patrimonial et d'amélioration des services rendus aux citoyens.

Ce projet comprend la restauration des façades et des toitures, la mise en conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes handicapées, le remplacement du système de chauffage aujourd'hui obsolète.

A l'instar des travaux menés sur l'aile Sarrail en 2017, les travaux sur l'aile de la Grosse Ecritoire ont été livrés en 2019. L'année 2020 a été dévolue à l'appel d'offres des travaux. L'année 2021 sera destinée aux travaux de réhabilitation de l'aile principale de l'Hôtel de ville qui se poursuivront jusqu'en septembre 2022.

Cette opération, pour laquelle une autorisation de programme de **12,5 M€** est ouverte, sera dotée, en 2021, de **2M€** de crédits de paiement.

✓ **Site Unique Usagers**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la relation usagers, la création d'un espace d'accueil physique regroupant l'ensemble des services d'accueil a été identifiée comme un axe principal d'amélioration.

En effet, en plus des mairies de proximité, il existe aujourd'hui 14 sites d'accueils répartis sur le territoire qui reçoivent environ 115 000 personnes par an.

Une première étude a permis de définir les besoins d'usages de ce futur site et d'identifier les services et sites actuels impactés. Il conviendra de définir les services en « back office » associés ainsi que les services supports nécessaires à son bon fonctionnement.

L'année 2021 permettra de poursuivre les études préalables à cette opération, pour lesquelles **0,08M€** ont été inscrits au budget.

✓ **Accessibilité des immeubles**

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé, la mise en accessibilité des différents établissements en 2021 comprend certains travaux qui sont différents suivants les diagnostics réalisés et le mode de fonctionnement des locaux.

De façon générale ces travaux peuvent consister en :

- la création d'ascenseur extérieur destiné à desservir l'ensemble des niveaux,
- la création d'une plateforme destinée à accéder aux cours de récréation lorsqu'il s'agit d'une école,
- le traitement de l'ensemble des escaliers intérieurs et extérieurs par la mise en place de bandes d'éveil à la vigilance, le traitement des nez des marches et des contremarches et le prolongement des mains courantes,
- la reprise de l'éclairage des circulations,
- la reprise des bâtis de porte ne présentant pas la largeur de passage réglementaire,
- la création de sanitaires adaptés,
- la mise en place de signalétique adaptée et bande de guidage dans les espaces extérieurs depuis le domaine public,
- la création de plusieurs rampes d'accès, etc.....

Pour l'année 2021 il est prévu d'intervenir sur les établissements suivants, sachant que les travaux se font principalement en site occupé, la mise en accessibilité d'un bâtiment pouvant s'exercer sur plusieurs exercices budgétaires :

- Bâtiments scolaires :
 - Groupe scolaire Jules Ferry,
 - Elémentaire Université,
 - Maternelle Poupely,
 - Groupe scolaire Prieur de la Marne,
 - Groupe scolaire Paul Bert,
 - Groupe scolaire Charles Arnould,
 - Maternelle Jardelle,
 - Groupe scolaire Cook-Amundsen-Vasco,

- Elémentaire Adriatique,
 - Groupe scolaire Blanche Cavarrot,
 - Maternelle 3 Fontaines,
 - Maternelle Charles Peggy,
 - Groupe scolaire Charpentier,
 - Elémentaire Alfred Gérard.
- Bâtiments sportifs :
- Salle Coutelas,
 - Gymnase Géo André,
 - Gymnase Saint Thierry,
 - Gymnase Cernay Europe.

2M€ seront affectés à cette opération en 2021.

✓ **Infrastructures techniques du réseau informatique**



Une nouvelle autorisation de programme, dotée de **2,15M€** sera ouverte pour cette opération. **0,43M€** y seront consacrés au budget 2021.

Dans le cadre d'un schéma directeur de l'infrastructure informatique de notre collectivité, en lien avec la Communauté urbaine du Grand Reims, différents investissements seront à réaliser comme par exemple :

- Datacenter, solution d'hébergement d'infrastructures d'information,
- Outils de gestion et fourniture des services des sites distants,
- Outils de supervision de l'infrastructure (réseau, sécurité, hyperviseur, serveurs, stockage, sauvegarde, applications, postes de travail...)

- Services de messagerie, collaboratif, environnements de travail associés,
- Infrastructures de téléphonie fixe et mobile.

La réalisation de ce schéma directeur a pour objectif de :

- disposer d'un socle permettant de mieux anticiper les besoins métiers et applicatifs,
- gérer l'obsolescence des Infrastructures,
- optimiser les ressources,
- standardiser les infrastructures et améliorer leur sécurité,
- garantir la conformité de l'ensemble du système informatique.

Des crédits d'investissement courant sont également prévus, au budget 2021, pour permettre le fonctionnement des services municipaux, à hauteur de **3,03M€**. Parmi les opérations envisagées, on notera notamment :

- Matériels informatiques,
- Logiciels des services,
- Amélioration des conditions de travail : matériels, mobiliers et aménagements,
- Renouvellement véhicules,
- Renouvellement de matériels pour les manifestations,
- Mise en œuvre du plan de déplacement entreprise.

9 - Jeunesse et solidarité

0,85 M€ seront consacrés aux dépenses d'investissement courant, répartis selon les actions ci-dessous :

- Acquisition mobiliers des centres de loisirs,
- Subvention à diverses associations à caractère socio-éducatif et jeunesse,
- Aménagement des locaux des centres aérés,
- Subvention d'équipement aux maisons de quartier,
- Maisons de quartier– Travaux d'aménagement et espaces extérieurs,
- Subvention crèches et équipement AMQR,
- Crèches - Travaux d'aménagement

✓ Maison de quartier Pays de France



Ce projet a été inscrit dans l'avenant de clôture à la convention de renouvellement urbain, adopté en 2015. Cet équipement public sera situé à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte, à proximité immédiate de la crèche des Hautes Feuilles et du parc des Landais. L'interaction entre la nouvelle maison de quartier, la crèche et le parc sera recherchée. La localisation doit également permettre de créer un lien avec les autres équipements (piscine Château d'eau et Crèche) reliés par la rue des Landais.

Ce futur équipement sera un bâtiment en rez de chaussée d'une surface utile de 1191 m².

Les travaux de construction se termineront en 2021.

Une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de **4,47M€**. Les crédits de paiement prévus au budget 2021 s'élèvent à **1,1 M€**.

✓ **Multi accueil Trois Fontaines (Maison de quartier Les Sources) :**

La Maison de Quartier Les Sources Espace Trois Fontaines est située sur une parcelle de 2417 m² et est composée de 2 bâtiments :

- La maison de quartier, située en front de rue et en début de parcelle,
- Le multi-accueil, situé derrière, au centre de parcelle.

Actuellement, le Multi-Accueil reçoit 18 enfants sur 4 jours complets avec repas et peut recevoir un enfant en accueil d'urgence. Du fait de la taille réduite de la structure et des conditions de fonctionnement en découlant, la PMI a remis en cause l'agrément, à plusieurs reprises. C'est la raison pour laquelle la Ville de Reims a décidé de procéder à la construction d'un nouveau multi-accueil. Cette initiative a pour finalité non seulement de livrer un bâtiment présentant l'ensemble des normes en vigueur pour l'accueil des enfants mais aussi de permettre une capacité d'accueil un peu élargie, puisque nous passerions à un agrément de 20 enfants et 2 accueils d'urgence, et la possibilité de servir les repas.

L'année 2020 a été consacrée à la consultation des entreprises et au démarrage des travaux.

L'année 2021 devrait être dédiée à la construction de l'équipement pour une livraison envisagée en janvier-février 2022. L'autorisation de programme dédiée sera portée à **1,27 M€** et **0,81M€** seront investis en 2021.

✓ **Future maison de quartier Châtillons :**

Ce projet est envisagé dans le cadre du renouvellement urbain avec l'objectif d'offrir aux habitants et usagers de meilleures conditions d'accueil et un meilleur cadre de vie. L'emprise de la future maison de quartier devrait se situer entre les immeubles des 9 et 11 boulevard Vasco de Gama.

L'année 2020 est consacrée à la complétude des besoins et l'adéquation du programme au terrain dédié. L'année 2021 sera, quant à elle, destinée aux études.

Pour l'ensemble des projets concernant les maisons de quartier, la Ville de Reims travaille en étroite collaboration avec la CAF de la Marne, qui soutient financièrement l'ensemble de ces grands projets, tant sur le bâti que sur l'aménagement intérieur de ces futures structures.



Une nouvelle autorisation de programme sera ouverte, à hauteur de **7,2 M€**. Les premiers crédits de l'opération seront inscrits en 2021, soit **0,1M€**.

✓ **Travaux de réhabilitation des Maisons de quartier**

Une autorisation de programme avait été ouverte, sous le précédent mandat, pour réaliser, chaque année, d'importants travaux de rénovation des maisons de quartier. Calibrée pour la durée du mandat, celle-ci va être clôturée.



Une nouvelle autorisation de programme sera ouverte à hauteur des travaux prévus sur la durée du nouveau mandat (**1,6 M€**). **0,2 M€** seront inscrits à ce titre dès le budget 2021.

0,1M€ seront également prévus au budget 2021 pour solder les dernières factures relatives à la construction de la Maison de Quartier des Epinettes.

10 – La Grande Salle Événementielle – ARENA



Le choix du délégataire a été arrêté à l'automne 2018, avec la signature du contrat de Délégation de Service Public le 1er octobre. Les permis de construire pour la modernisation du Parc des Expositions et la construction de la Grande Salle Événementielle, ont été déposés le 30 novembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Reims Events a repris la gestion du Centre des Congrès et du Parc des Expositions.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des études de conception de la Grande Salle Événementielle et aux fouilles archéologiques. Les travaux de terrassement du nouveau hall du Parc des Expositions ont également débuté durant l'été 2019.

L'année 2020 a été consacrée aux travaux de la Grande Salle et du Parc des Expositions, pour une livraison du Parc des expositions au 1^{er} trimestre 2021 et de la Grande Salle Événementielle fin 2021.

Les travaux se poursuivent



Au titre du budget 2021, **8,5M€** seront versés au délégataire dans le cadre de la Subvention d'Équipement due lors de l'ouverture de l'Arena et **0,78M€** au titre de la subvention forfaitaire d'investissement proratisée.

11 – Les travaux portés par la Communauté urbaine du Grand Reims

Enfin, il convient de présenter les travaux qui seront portés par la Communauté urbaine du Grand Reims suite au transfert des compétences, notamment « Voirie », au 1^{er} janvier 2017.

En 2021, ce sont **17 M€** qui doivent être budgétisés à ce titre.

Parmi les travaux envisagés sur le périmètre de la ville, on notera les crédits nécessaires au solde des opérations déjà engagées :

- Rue Marie Clémence Fourriaux,
- Rue Emile Cheysson,
- Rue René Bourgeois,
- Rue d'Estienne d'Orves,
- Rue Renard
- Rue Nicolas Henriot,
- Rue Clou dans le Fer,
- Rue de Verdun
- Rue Kairouan,
- Rue Saint Léonard.
- Rue René Clair,
- Rue Alexandre Ribot et Gény,

Un programme de rénovation de nouvelles rues en 2021 pourrait concerner :

- Rue Voltaire-Godinot,,
- Cour Anatole France,
- Rue Camille Lenoir,
- Rue du Général Baratier,
- Rue B. Chauvet,
- Rue de Champigny,

- Rue Hurtaut,
- Rue Jean de Foigny,
- Place Luton,
- Rue Gilbert,
- Rue Louise Bréhier,
- Rue Jules Hansen,
- Rue Baussonnet,
- Rue Aubert,
- Rue Coulvier Gravier
- Rue Louis de Broglie,
- Rue Desbureaux,
- Rues Buirette et Etape,
- Secteur Tronson Lecomte,
- Abords Eglise Saint André.

Enfin la Communauté urbaine du Grand Reims prendra en charge des travaux concourant au réaménagement de certains secteurs comme celui de Rives de Vesle, Chemin Vert, ou de Murigny.

1,8 M€ sont par ailleurs inclus, pour des travaux de voirie, au sein des opérations de rénovation urbaine pour les quatre quartiers éligibles.

VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif

I. Le budget de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 – Produits des services	223 000	213 500
74 – Dotations et Participations	177 000	162 000
75 – Autres Produits de gestion courantes	282 000	304 000
Total recettes de gestion courante	682 000	679 500
77 – Produits exceptionnels	100	100
Total recettes réelles de fonctionnement	682 100	679 600
042 - Transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'ordre	0	0
Total recettes de fonctionnement	682 100	679 600

Le budget de fonctionnement est en légère diminution.

En dehors des derniers mois associés à la crise sanitaire, la dynamique de fréquentation est toujours à la hausse. L'année 2019 était une année de très haute fréquentation, profitant toujours de la mise en place des conventions qui ont été établies entre 2016 et 2018 avec des structures privées.

Néanmoins, la crise sanitaire a eu pour effet de stopper cette augmentation de la fréquentation en 2020 avec la fermeture temporaire du restaurant et une reprise dans un contexte contraint. Par prudence, le budget 2021 tient compte de ce contexte avec un retour à la normale décalé dans le temps.

Les autres produits de gestion courante qui correspondent à la participation du budget principal s'établissent désormais à 304 K€.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	223 750	226 450
012 – Charges de personnel et frais assimilés	418 000	418 000
014 – Atténuation de produits	0	0
65 – Autres charges de gestion courante	12	12
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0
Total dépenses de gestion courante	641 762	644 462
66 – Charges financières	300	100
67 – Charges exceptionnelles	500	700
68 – Dotations aux provisions	0	0
022- Dépenses imprévues	1 038	1 138
Total dépenses réelles de fonctionnement	643 600	646 400
023-Virement à la section d'investissement	6 500	2 000
042 - Transferts entre sections	32 000	31 200
Total des dépenses d'ordre	38 500	33 200
Total dépenses de fonctionnement	682 100	679 600

En dépenses, les charges à caractère général augmentent de 1,2% (+2,7 K€) afin d'intégrer l'achat de carrelage dont la pose sera effectuée par les ateliers municipaux. Par ailleurs, les charges de personnel sont stables.

II. Le budget d'investissement

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées hors revolving	60 000	64 700
Total recettes d'équipement	60 000	64 700
10 - Dotations, fonds divers	0	0
Total recettes financière	0	0
Total recettes réelles d'investissement	60 000	64 700
021 - Virement à la section de fonctionnement	6 500	2 000
040 - Opérations d'ordre entre sections	32 000	31 200
Total des recettes d'ordre	38 500	33 200
Total recettes de fonctionnement	98 500	97 900

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
20 – Immobilisation incorporelles (sauf 204)	4 500	4 500
21 – Immobilisations corporelles	43 000	42 400
23- Immobilisations en cours	51 000	51 000
Total dépenses d'équipement	98 500	97 900
Total dépenses réelles d'investissement	98 500	97 900
040 - Opérations d'ordre entre sections	0	0
041 - Opérations patrimoniales	0	0
Total des recettes d'ordre	0	0
Total recettes de fonctionnement	98 500	97 900

Le programme d'investissement au titre de l'exercice 2021 pour le restaurant Municipal concerne :

- la rénovation des fenêtres, la réfection des carrelages et des travaux d'étanchéité et d'électricité,
- la gestion informatisée de la vente des tickets repas, avec installation d'une borne de vente et l'utilisation de cartes magnétiques.

VIIème partie : Le budget annexe de la ZAC Sernam–Boulingrin

I - Le budget de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 – Ventes de terrains aménagés	3 700 000	4 918 465
74 - Dotations et participations	519 820	0
Total recettes de gestion courante	4 219 820	4 918 465
Total recettes réelles de fonctionnement	4 219 820	4 918 465
042 - Transferts entre sections	9 114 500	6 300 465
Total des recettes d'ordre	9 114 500	6 300 465
Total recettes de fonctionnement	13 334 320	11 218 930

Les prévisions de recettes concernent essentiellement les cessions sur la base des compromis signés au moment de la préparation budgétaire à savoir pour 2021, la vente des lots A3 et B2 pour des montants prévisionnels respectifs de 1,2 M€ et de 3,7 M€.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	5 414 500	1 382 000
Total dépenses de gestion courante	5 414 500	1 382 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 414 500	1 382 000
023-Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Transferts entre sections	7 919 820	9 836 930
Total des dépenses d'ordre	7 919 820	9 836 930
Total dépenses de fonctionnement	13 334 320	11 218 930

Pour rappel, le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- les travaux sur espaces publics (fouilles, démolition, dépollution...),
- les crédits d'études,
- les acquisitions foncières.

II - Le budget d'investissement

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordres budgétaires liés aux opérations de stocks.

Etant donné les dépenses et les cessions prévues au BP 2020, l'avance prévisionnelle sur l'exercice 2020 s'élevait à 1,2 M€. Néanmoins, le décalage constaté dans les cessions suppose une avance réelle qui serait d'environ 4,8 M€.

Au BP 2021, au vu des prévisions budgétaires, un remboursement de cette avance par le budget annexe peut-être envisagé et estimé à 3,5 M€.

ANNEXE 1 : la dette de la Ville de Reims

Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la Ville de Reims devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- **Le recours a des produits financiers sans risque (classement Gissler A1),**
Aux termes de la charte Gissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).
- **Une répartition équilibrée de l'encours entre taux fixe et taux variable,**
Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la Ville de Reims a opté pour une exposition équilibrée de son encours à taux fixe et à taux variable, au regard des opportunités de marché.
- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

Un encours net au 1^{er} janvier 2021 de 222,02 M€

Cet encours est composé d'un encours réel **minoré** d'un encours théorique :

- L'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt effectivement à la charge de la Ville de Reims,
- Concernant le transfert de compétences voirie et aires d'accueil des gens du voyage, la Ville de Reims ne disposait pas de prêts individualisés par compétences transférées. Les emprunts étaient souscrits annuellement pour le financement de

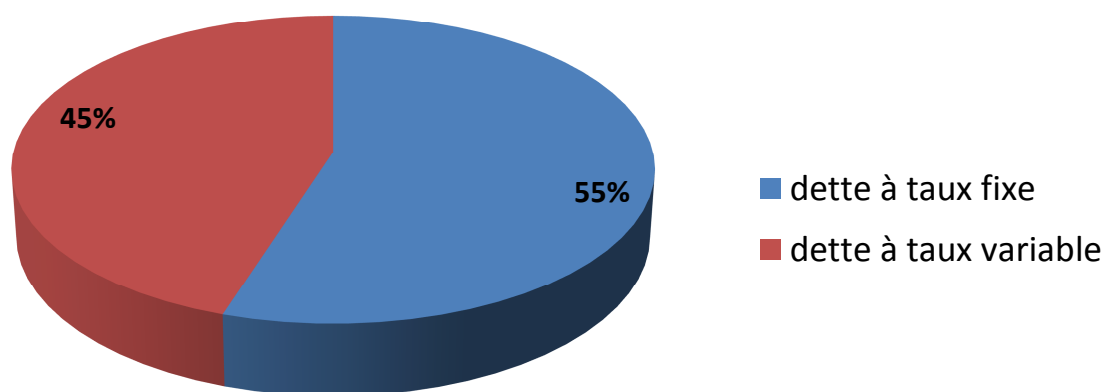
l'ensemble des investissements. La Ville de Reims a conservé ses emprunts et il a été mis en place un remboursement d'annuités de la communauté urbaine vers la ville sur la base d'un montant d'encours théorique.

La répartition de l'encours est la suivante :

	Encours de dette estimé au 01/01/2020	Encours de dette estimé au 01/01/2021
Budget Principal	253 485 839 €	240 777 495 €
<i>Dette théorique transférée à la CUGR</i>	<i>- 21 969 088 €</i>	<i>- 18 755 873 €</i>
BUDGET Principal Encours net hors dette théorique	231 516 751 €	222 021 622 €

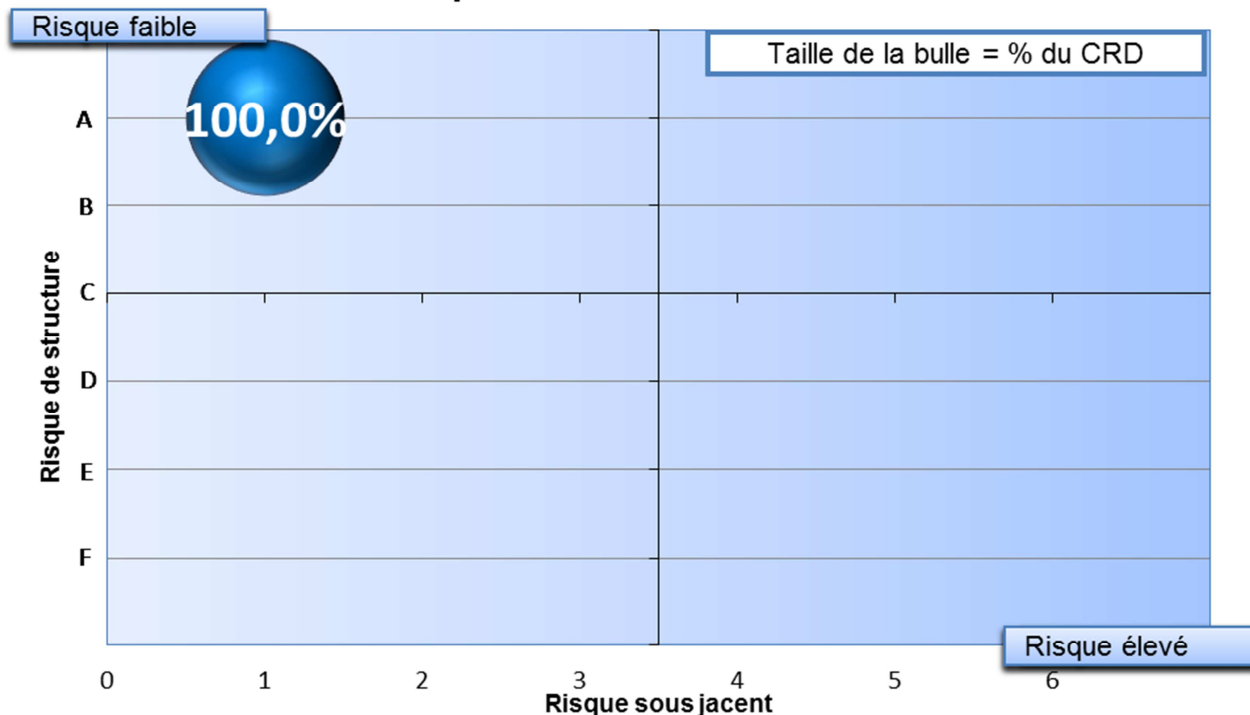
Une répartition de l'encours par type de taux équilibrée

Au 1^{er} janvier 2021, la répartition de l'encours global hors dette théorique de la ville devrait être de 55% à taux fixe et 45% à taux variable (hors dette théorique).



Une dette totalement sécurisée et moins onéreuse que la moyenne

Matrice de risque Charte de bonne conduite

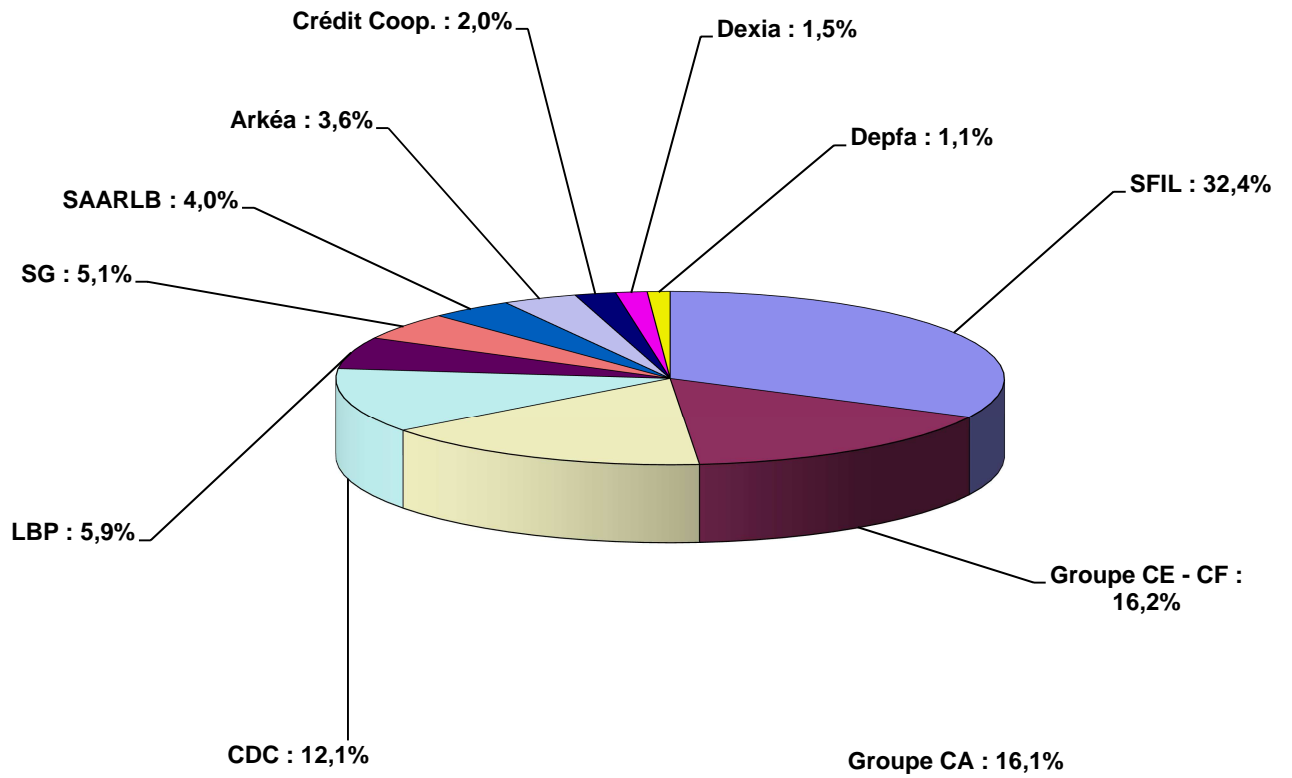


Au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de la dette de la Ville de Reims devrait se situer aux alentours de **1,60%**. Ce taux reste inférieur au taux de notre strate des communes de plus de 100 000 habitants, qui était au 31/12/2019 de **2,07% (dernière année de publication)**.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0,45%. Le taux moyen est de 1,31% pour l'encours sur Livret A. Le taux moyen de l'encours à taux fixe est passé de 2,78% au 1^{er} janvier 2020 à un taux estimé à 2,38% au 1^{er} janvier 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, la répartition de l'encours estimé par prêteur serait la suivante :

Répartition de l'encours par prêteur



Au 1^{er} janvier 2021, la durée de vie moyenne s'établira à 5 ans. La durée de vie résiduelle sera de près de 9 ans et 5 mois.

Annexe 2 -

BP 2021 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux CU budget principal / budgets annexes	budget principal				budget principal			
		dépenses		recettes		dépenses		recettes	
		5 089 220		28 511 028		principal (2)	23 691 490	principal (1)	3 421 874
		dont		depuis VDR (2)		dont		depuis CUGR (1)	
		vers Ville de Reims 012 3 088 650		23 691 490		chap 012	20 129 942	3 399 900	
		vers Ville de Reims 011 311 250		depuis autres communes (2')		chap 011	3 561 470	depuis CCAS de Reims 21 974	
		sous total VDR (1) 3 399 900		depuis CCAS de Reims 241 270					
		vers autres communes 012 667 420							
		vers autres communes 011 223 110							
		sous autres communes (1') 890 530							
		recettes depuis BA (4) 4 149 068							
		vers transports -							
		vers eau 273 710							
		vers assainissement 75 775							
		vers archéologie 67 475							
		vers ordure ménagère 381 830							
		sous total BA (3) 798 790							
		budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		Eau vers ppal	1 159 597	transports	-				
		Assainissement	1 154 706	eau depuis ppal	273 710				
		Transport	345 800	assainissement	75 775				
		Bezannes	463 502	archéologie	67 475				
		Malle	8 696	OM	381 830				
		OM	625 581	TOTAL (3)	798 790				
		Archéologie	171 196						
		Husselle	113 980						
		Coubertin	-						
		Boucle	106 010						
		TOTAL (4)	4 149 068						
		budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		spanc vers assainissement	50 000	assainissement depuis spanc	50 000				
		assainissement depuis eau	2 861 243	eau depuis assainissement	2 861 243				

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes